



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Service Urbanisme Risques

Affaire suivie par :

Julien Langumier

Tél: 04 91 28 40 64

julien.langumier@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le

- 6 AOUT 2020

**À l'attention de Monsieur le Président de
l'Autorité Environnementale du Conseil
Général de l'Environnement et du Déve-
loppement Durable (CGEDD)**

MEEM/CGEDD/Ae
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

**OBJET : Procédure d'examen au cas par cas concernant l'éligibilité à l'évaluation environnemen-
tale du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRif) de la commune de Martigues**

P.J. : Dossier de saisine pour examen au cas par cas

Le 20 novembre 2019, la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDNRM) des Bouches-du-Rhône a validé une nouvelle programmation de Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRif), priorisant 15 nouveaux plans à élaborer au cours de la période 2020-2025 : Aix-en-Provence, Barbentane, Belcodène, Ceyreste, Fontvieille, Fuveau, Istres, La Ciotat, Martigues, Rognac, Rognes, Saint-Chamas, Saint-Marc-Jaumegarde, Ventabren et Vitrolles (engagé au cours de la précédente période mais non finalisé).

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, une procédure d'examen au cas par cas des projets, des plans et programmes a été mise en place afin de déterminer, au regard de leurs possibles impacts notables sur l'environnement, si une évaluation environnementale doit être réalisée.

En ce sens, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône a constitué un dossier d'examen au cas par cas sur le projet de PPRif de la commune de Martigues afin de déterminer l'éventuelle nécessité d'une évaluation environnementale.

Aussi, en votre qualité d'Autorité Environnementale (Cf. article R122.17 du CE), vous trouverez ci-joint une copie de ce dossier vous permettant de procéder à cet examen et de formuler votre avis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier complet.



Le Directeur Adjoint
des Territoires et de la Mer 13

Pascal JOBERT

DDTM13

Juillet 2020



Évaluation environnementale des plans et programmes relevant du code de l'environnement

Procédure d'examen au cas par cas

***Plan de Prévention des Risques
d'incendie de forêt (PPRif) :
commune de Martigues
Bouche-du-Rhône (13)***

Le décret 2012-616 du 2 mai 2012 introduit la notion d'**examen au cas par cas** pour déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale de certains documents de planification relevant du code de l'environnement.

Cet examen est prévu par l'article R. 122-17-2 du code de l'environnement.

Le décret n°216-519 du 28 avril 2016 porte réforme de l'Autorité environnementale et prévoit la création des missions régionales de l'Autorité environnementale (MRAe).

L'arrêté ministériel du 12 mai 2016, publié le 19 mai 2016, porte nomination des membres de la MRAe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À compter de la signature de l'arrêté de nomination, le 12 mai 2016, la MRAe de PACA exerce les attributions de l'Autorité environnementale fixées au III de l'article R122-17 du code de l'environnement et à l'article R104-21 du code de l'urbanisme.

Comment s'effectue l'examen au cas par cas ?

L'Autorité environnementale, est obligatoirement consultée par la personne publique responsable du document pour examiner au cas par cas si une évaluation environnementale est nécessaire.

Un accusé de réception de l'autorité environnementale est émis et publié sur le site internet de l'Autorité environnementale. La date à laquelle est susceptible de naître la décision est alors mentionnée.

En l'absence de réponse de l'Autorité environnementale dans un **délai de 2 mois**, l'évaluation environnementale est **obligatoire**. Le logigramme de l'annexe 1 détaille la procédure d'examen au cas par cas.

Quand s'effectue la demande d'examen au cas par cas ?

Le décret prévoit que la saisine du préfet de département par la personne publique responsable intervienne dès que les informations nécessaires *« sont disponibles et en tout état de cause à un stade précoce »*.

Quel dossier à fournir ?

Le décret prévoit que la personne publique responsable transmette à l'Autorité environnementale:

- *« une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;*
- *une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;*
- *une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. »*

Pour permettre à l'autorité compétente d'instruire la demande d'examen au cas par cas, la personne publique responsable devra fournir a minima les éléments listés dans l'annexe 2. Par précaution, l'Autorité environnementale peut être amenée à considérer un dossier incomplet comme éligible à l'évaluation environnementale, faute d'éléments nécessaires pour apprécier le niveau d'incidence sur l'environnement.

A qui s'adresser ?

La demande d'examen au cas par cas sera adressée à :

Le R 122-17 précise que les PPR relèvent désormais du CGEDD et ne donnent donc pas lieu à une saisine de la MRAe. La saisine pour les PPR doit être adressée par voie électronique à l'adresse courriel suivante :

ae.cgedd@developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN.....	5
Champ d'application du PPRif.....	5
LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT.....	5
Objectifs du PPRif.....	5
Procédure d'élaboration.....	6
Composition du PPRif.....	7
CONTEXTE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	9
Les porter-à-connaissance : 2014 et 2017.....	9
Les PPRif approuvés et les PPRif en cours.....	11
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA ZONE CONCERNÉE PAR LE PPRIF.....	12
DESCRIPTION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	16
Zones de périmètre de protection interceptant l'emprise de la commune de Martigues :.....	16
Tableau de synthèse : zones environnementales sensibles sur la commune de Martigues.....	16
Zones de périmètre de protection interceptant le tampon de 5 km autour de la commune de Martigues :.....	18
Tableau de synthèse : zones environnementales sensibles sur la zone tampon de 5km autour de Martigues.....	18
IMPACT DU PROJET DE PPRIF.....	20
Tableau de synthèse sur Martigues.....	20
Evaluation de l'incidence directe du projet de PPRif sur l'urbanisation par rapport aux zones environnementales sensibles.....	21
Incidence directe - détail par secteur :.....	24
Evaluation de l'incidence indirecte du projet de PPRif sur l'urbanisation par rapport aux zones environnementales sensibles.....	26
Incidence indirecte : détail par secteur (zones réceptrices):.....	28
SYNTHÈSE DES EFFETS POTENTIELS DU PROJET DE PPRIF.....	35
Report de l'urbanisation, zone à urbaniser (zone AU) : effet limité.....	35
Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : positifs.....	35
Effets potentiels sur la qualité des eaux et milieu aquatique : positifs.....	35
Effets potentiels sur le patrimoine bâti et paysage : positifs.....	35
Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : positifs.....	35
CONCLUSION.....	36
ANNEXES.....	37

Description des caractéristiques du plan

Le présent examen au titre du cas par cas porte sur le projet de PPRif de Martigues.

Champ d'application du PPRif.

En région méditerranéenne, les zones de contact entre l'urbanisation et les massifs forestiers (interfaces habitat-forêt) sont très fortement vulnérables aux incendies de forêt et concentrent également la plupart des départs de feu.

En étendant la superficie de chaque massif¹ forestier jusqu'à 200 mètres au-delà du massif, la surface d'espaces exposés aux risques d'incendie de forêt représente 46% de la surface des Bouches-du-Rhône et touche 110 des 119 communes du département. Ces espaces exposés correspondent aussi à la zone d'application des obligations légales de débroussaillage (OLD) prévues notamment à l'article L134-6 du code forestier ; la carte des terrains soumis aux OLD devant être annexée à tout PLU non encore approuvé au 26 janvier 2012, en application de l'article L134-15 du code forestier.

Le feu est strictement lié à l'homme qui est responsable de la plupart des mises à feu. Il en menace les biens, le cadre de vie et la qualité de l'environnement des communes rurales.

Aussi, même si les incendies de forêts font actuellement moins de victimes que les autres catastrophes naturelles, il est important de limiter le développement de l'urbanisation dans les zones exposées au feu afin de ne pas exposer davantage de personnes à ce risque, sécuriser l'intervention des pompiers en cas de sinistre et éviter les situations catastrophiques que l'on peut rencontrer chez nos voisins méditerranéens ou même ailleurs dans le monde (feux californiens).

L'efficacité de ces mesures repose sur une bonne intégration du risque feux de forêts dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

En cas d'exposition particulière au risque d'incendie de forêt, le préfet peut prescrire un Plan de Prévention du Risque «Incendie de Forêt» (PPRif) afin de garantir la maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs exposés.

La **loi n° 95-101 du 2 février 1995** modifiant la **loi n° 87-565 du 22 juillet 1987** a renforcé la prise en compte des risques majeurs en instituant les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles dont l'incendie de forêt.

Ces lois sont codifiées dans le **Code de l'Environnement** par les **articles L. 562-1 à L. 562-9**.

Le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt

Objectifs du PPRif

L'objectif du plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) est de préserver les vies humaines, de limiter le coût des dommages aux biens, en réduisant autant que possible la vulnérabilité des personnes et des biens exposés et en évitant l'aggravation des risques existants.

1 Les massifs forestiers correspondent aux terrains en nature de bois, forêts, garrigues, landes, maquis, plantations ou reboisements, constituant des massifs continus et homogènes, à l'exclusion des formations forestières en milieux humides et le long des cours d'eau permanents, les boqueteaux et bois situés à plus de 25 mètres de terrains similaires et d'une superficie inférieure à 4 hectares ou d'une largeur moyenne inférieure à 25 mètres.

Ainsi, le PPRIF a pour objet, en tant que de besoin :

1° De délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle, notamment afin de ne pas aggraver le risque pour les vies humaines ou, dans le cas où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles, pourraient y être autorisés, prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ;

2° De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées au risque mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions telles que prévues au 1° ;

3° De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, dans les zones mentionnées au 1° et au 2°, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ;

4° De définir, dans les zones mentionnées au 1° et au 2°, les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

Le PPRIF prévoit donc deux axes principaux d'action :

1. la maîtrise de l'urbanisation future ;
2. la réduction de la vulnérabilité des biens existants.

Procédure d'élaboration

Elle résulte des **articles R. 562-1 à R. 562-12** du **Code de l'Environnement**.

L'État est compétent pour l'élaboration et la mise en œuvre des PPRif.

Le préfet prescrit par arrêté la mise à l'étude du PPRif qui est notifié aux maires des communes concernées.

Le projet de plan est établi sous la conduite d'un service déconcentré de l'État désigné par l'arrêté de prescription.

Le PPRif se construit en association avec la commune et en concertation avec les habitants.

Le projet de PPRif est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert en tout ou partie par le plan. Si le projet de plan concerne des terrains agricoles ou forestiers, les dispositions relatives à ces terrains sont soumises à l'avis de la chambre d'agriculture et du centre régional de la propriété forestière. Si l'avis demandé n'est pas rendu dans un délai de deux mois, il est réputé favorable.

Le projet de plan est soumis par le préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R. 123-6 à R.123-23 du Code de l'Environnement.

A l'issue de ces consultations, le plan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est approuvé par arrêté préfectoral. Cet arrêté fait l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Une copie de l'arrêté est affichée en mairie pendant un mois au minimum.

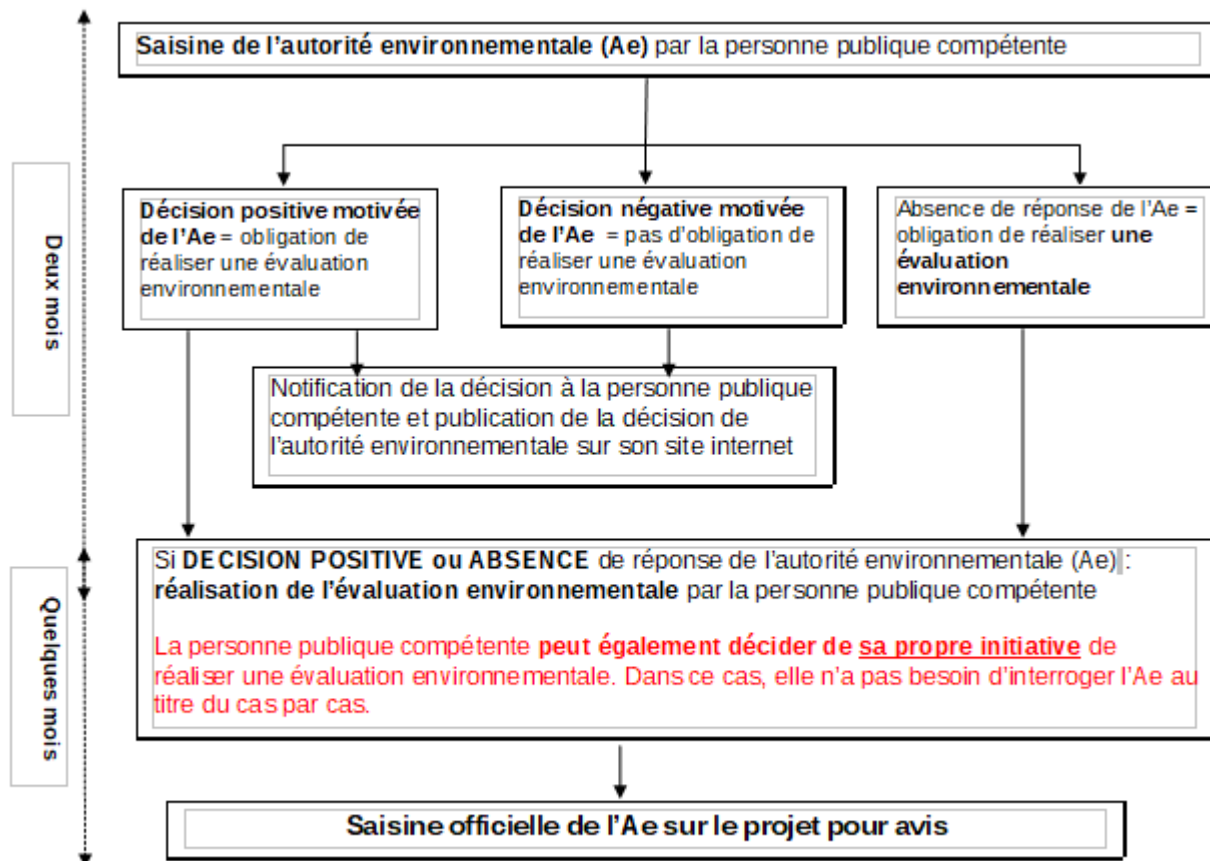
Le plan approuvé par le préfet crée une servitude d'utilité publique. Il s'impose à ce titre au document d'urbanisme auquel il est annexé et à toutes les autorisations.

Le plan approuvé par le préfet est tenu à la disposition du public en préfecture et en mairie.

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles peut être modifié selon la procédure décrite aux articles R. 562-1 à R. 562-9 du code de l'environnement.

La figure 1 synthétise l'ensemble de cette procédure d'examen au cas par cas.

Figure 1 : Procédure d'examen au cas par cas



Composition du PPRif

Le dossier du PPRif se compose de trois pièces :

1. Le rapport de présentation indique le contexte de l'étude, la nature des phénomènes naturels pris en compte et leurs conséquences possibles compte tenu de l'état de leur connaissance. Ce rapport indique les principes d'élaboration du PPRif en lien avec la politique de prévention et expose les motifs du règlement. Il explicite le cheminement permettant d'aboutir au plan de zonage réglementaire. Il peut être complété par des documents cartographiques (cartes de l'aléa feu de forêt, des enjeux communaux et des moyens de protection contre l'incendie).

Pour rappel, l'aléa feu de forêt est défini comme la probabilité qu'un incendie de forêt, d'intensité donnée, se produise dans un lieu. L'aléa exceptionnel représente le niveau le plus fort de l'aléa. La carte d'aléa donne une indication du niveau d'exposition d'un secteur communal au phénomène feu de forêt et ne peut être utilisée pour déterminer avec certitude le niveau de cette exposition.

2. Le plan de zonage réglementaire tient compte de l'aléa, de l'enjeu et de la défendabilité dans les zones à risque pour délimiter :

- Les zones *exposées aux risques* en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru ;
- Les zones *non directement exposées aux risques* où les aménagements pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux.

Dans le cas des PPRif du département des Bouches-du-Rhône, le zonage s'appuie sur la carte d'aléa. Ainsi, toutes les parties du territoire concernées par le zonage sont directement exposées.

Ces zones sont classées selon les critères suivants :

- Une zone **rouge R** dans laquelle l'ampleur potentielle du développement d'un incendie de forêt ne permet pas de défendre les unités foncières intéressées ou pour laquelle l'exposition de nouveaux enjeux au risque ne permettrait pas leur défense ; le principe général pour les construction ou activité nouvelle est l'inconstructibilité.
- Des zones **bleues** dans lesquelles les moyens de défense permettent de limiter le risque ou peuvent être mis en œuvre dans des conditions techniques et économiques raisonnables. Ces zones sont déclinées en trois secteurs (**B1**, **B2** et **B3**) en fonction du niveau de risque encouru et des prescriptions demandées en corollaire.

Le croisement automatique entre l'aléa², les enjeux et la défendabilité de la zone a permis de construire une grille de croisement qui aboutit à un premier zonage brut :

ENJEUX		Zone déjà urbanisée ou avec projet d'urbanisation		Pas d'enjeux actuels (ou isolés) et pas de projets d'urbanisation	
		Non défendable	Défendable	Non défendable	Défendable
ALEAS	exceptionnel	R	R	R	R
	très fort	R	R	R	R
	Fort	R	B1	R	R
	moyen	R	B2	R	B1
	faible	B3	B3	B3	B3
	très faible à nul	Non concerné par le PPRif	Non concerné par le PPRif	Non concerné par le PPRif	Non concerné par le PPRif

3. Le règlement précise les règles s'appliquant à chaque zone et distingue :

- Les interdictions et autorisations de projets nouveaux ;
- Les prescriptions sur les projets nouveaux ;
- Les prescriptions applicables à l'existant ;
- Les mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde applicables dans les zones considérées.

Les prescriptions applicables à l'existant prévoient notamment des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants à la date d'approbation du PPRIF.

² L'aléa est déterminé à partir de l'historique des feux et de l'intensité potentielle d'un incendie, elle-même calculée en fonction de la topographie, des conditions météorologiques de référence, du type et de la quantité de végétation présente.

Il convient de rappeler que le PPRif vise à rendre inconstructible des terrains indéfendables mais en aucun cas à prescrire des travaux permettant d'améliorer la défendabilité d'un site (voirie, hydrant). Il s'agit de la doctrine départementale, partagée avec les différents acteurs locaux en CDRNM (commission départementale des risques naturels majeurs), qui a prévalu pour les 9 PPRif déjà approuvés.

Contexte dans les Bouches-du-Rhône

Les porter-à-connaissance : 2014 et 2017

Toutes les communes du département exposées au risque feux de forêt ont été destinataires des porter-à-connaissance (PAC) du Préfet des Bouches-du-Rhône relatifs aux études de caractérisation du risque feux de forêt et datés des 23/05/2014 et 04/01/2017.

Ces PAC ont consisté en la communication de cartes d'aléa feux de forêt par commune datant de 2013, associées à des éléments de doctrine de prévention. Les cartes d'aléa sont extraites d'une cartographie départementale élaborée dans le cadre du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI). Elles ont vocation à être un outil d'objectivation du risque pour l'application de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme et pour la définition du projet de planification du territoire communal. En particulier, les cartes d'aléa subi³ feux de forêt constituent la base de la politique de prévention réglementaire du risque mise en œuvre par les Services de l'État dans le département.

La carte d'aléa définit le niveau d'exposition d'un secteur communal au phénomène feu de forêt.

Cette cartographie peut être précisée par des rendus à des échelles plus fines ou par l'intégration des équipements de défendabilité présents sur le territoire (hydrants, caractéristiques de voirie).

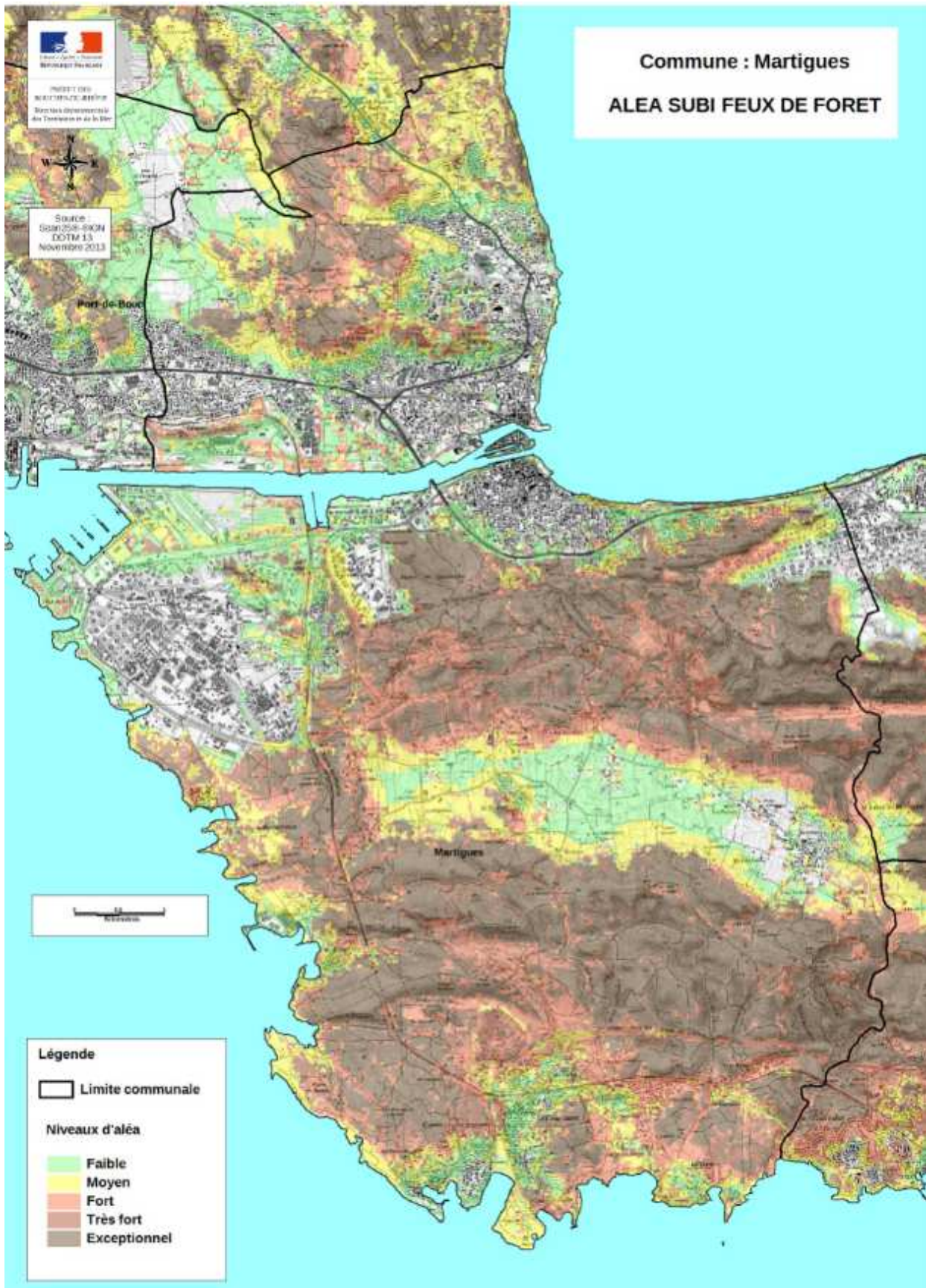
La carte, réalisée au 1/25 000^e, couvre l'intégralité du territoire de la commune et fait notamment apparaître l'aléa feu de forêt dans les espaces exposés identifiés en annexe de l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2013 (massifs forestiers, élargis d'une bande de 200 mètres) et plus particulièrement dans les zones d'interface habitat-forêt qui peuvent être menacées par la progression des feux.

Le PAC du 04 janvier 2017 est venu compléter celui du 23 mai 2014, en associant aux cartes d'aléas une note méthodologique pour aider les communes à intégrer les prescriptions relatives au risque feux de forêt dans leurs documents d'urbanismes et notamment dans les PLU(i).

On comptabilise à ce jour 52 communes dans le département qui ont pris en compte le risque feux de forêt dans leur PLU(i).

3 Les cartes présentent distinctement l'aléa induit et l'aléa subi. Pour les plans de prévention des risques incendie de forêt, la base est l'aléa subi.

Carte d'aléa subi feux de forêt pour la commune de Martigues,
transmis aux collectivités le 23 mai 2014 avec le PAC

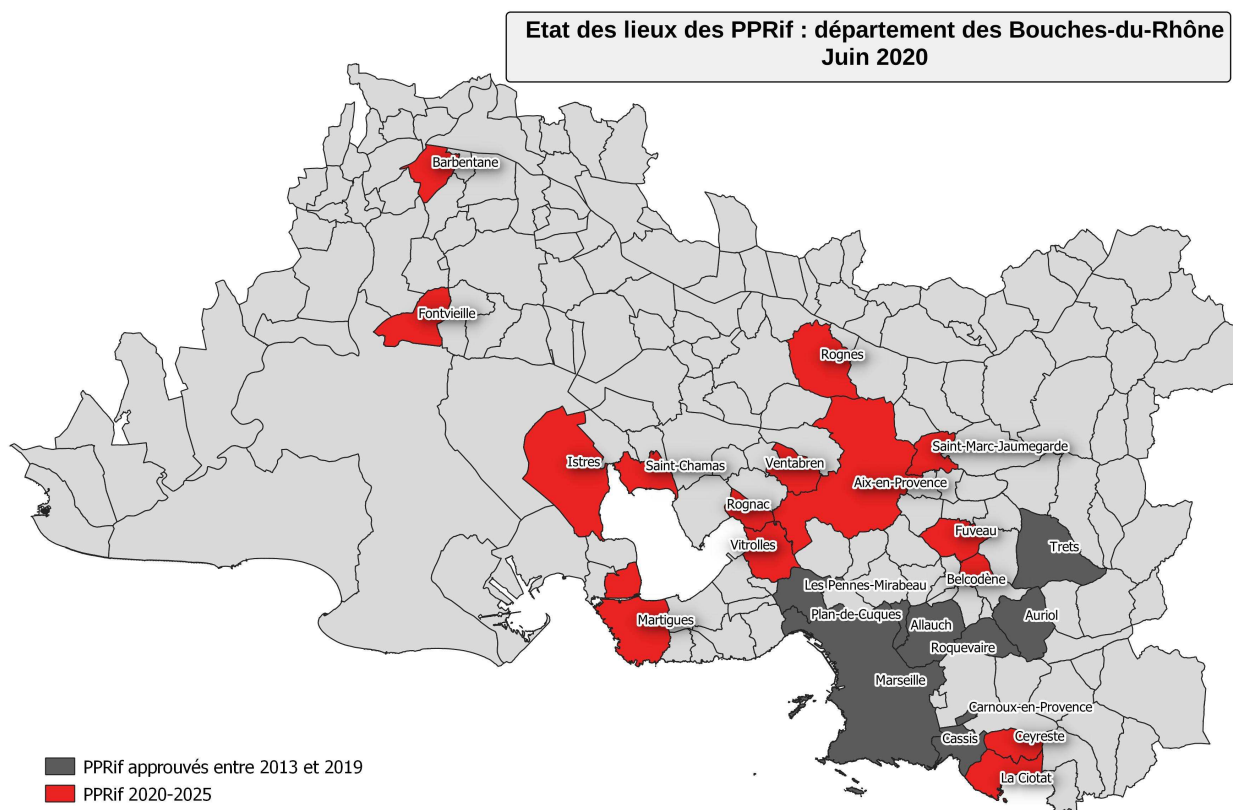


Les PPRif approuvés et les PPRif en cours

Dans le département des Bouches-du-Rhône, 9 PPRIF ont été approuvés entre 2013 et 2019 : Allauch, Auriol, Carnoux-en-Provence, Cassis, Marseille, Plan-de-Cuques, Les Pennes-Mirabeau et Trets.

Suite à l'achèvement de la première feuille de route focalisée sur l'agglomération marseillaise et des communes Est du département et compte-tenu des projections d'aggravation des incendies de forêts du fait du changement climatique, l'État a défini une nouvelle feuille de route fin 2019 permettant de couvrir 50 % du département par l'outil de prévention réglementaire qu'est le PPRif.

Ainsi, 14 nouveaux PPRif devraient être élaborés au cours de la période 2020-2025, auxquels s'ajoute Vitrolles (PPRif engagé au cours de la précédente période mais non finalisé), soit un total de 15 nouveaux PPRif à élaborer : Aix-en-Provence, Barbentane, Belcodène, Ceyreste, Fontvieille, Fuveau, Istres, La Ciotat, Martigues⁴, Rognac, Rognes, Saint-Chamas, Saint-Marc-Jaumegarde, Ventabren et Vitrolles.

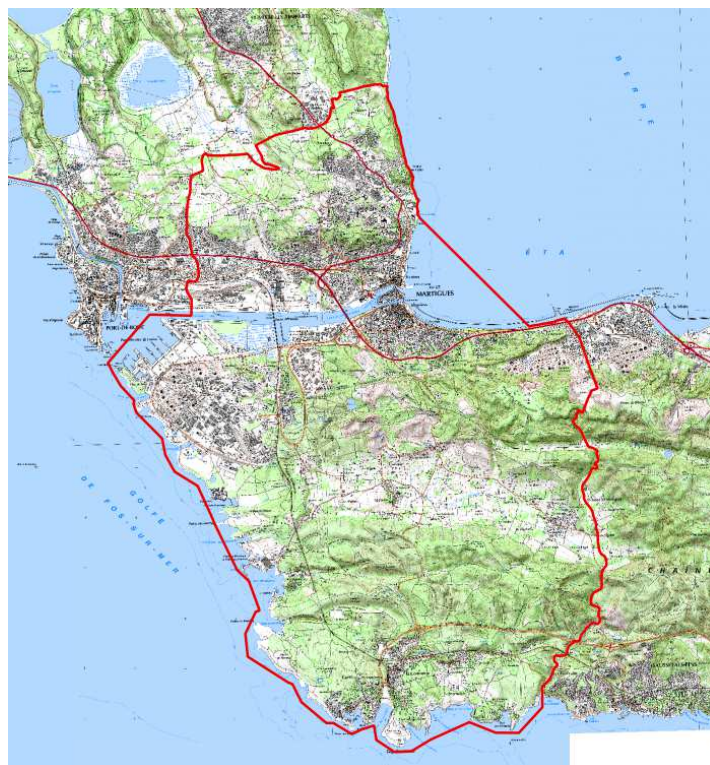
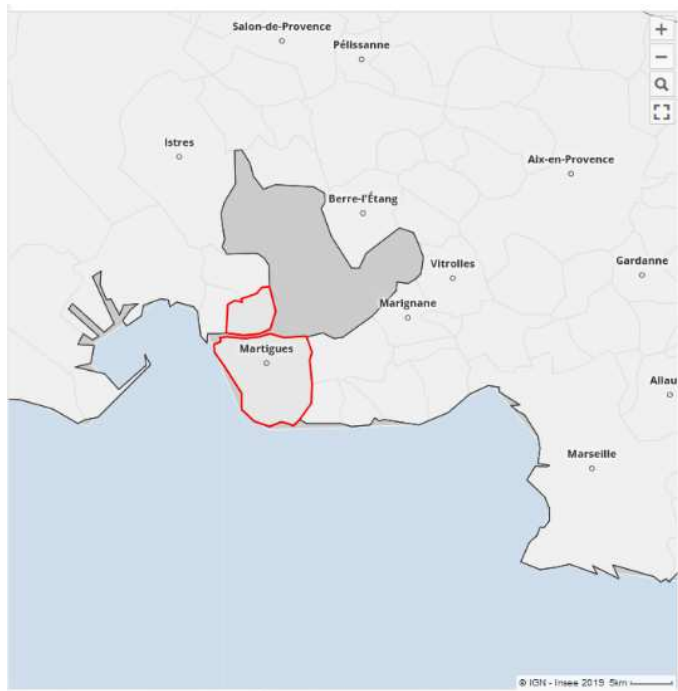


Le projet de PPRif de Martigues est le premier plan de la nouvelle feuille de route soumis à l'autorité environnementale CGEDD pour examen au titre du cas par cas.

⁴ A noter que la commune a subi le 4 août 2020 un incendie majeur qui a parcouru de l'ordre de 1000 ha.

Caractéristiques principales de la zone concernée par le PPRif

La commune de Martigues appartient à la Métropole Aix-Marseille-Provence, territoire du pays de Martigues (3 communes : Saint-Mitre les Remparts, Port-de-Bouc et Martigues, représentant environ 70 000 habitants) qui constitue un des six conseils de territoire de la métropole d'Aix Marseille Provence (92 communes, 1,8 millions d'habitants). Située au sud-ouest de l'Étang de Berre et traversée par le chenal de Caronte, la commune de Martigues, qui recensait 48 783 habitants en 2016, s'étend sur près de 8 000 hectares dont plus de la moitié (4 200 ha) est couverte par un type de formation végétale⁵ (forêt de pins d'Alep, conifères, landes essentiellement) et les trois-quarts sont couverts par des espaces exposés aux incendies de forêt⁶.



Martigues présente la particularité de réunir le plus large spectre d'activités des Bouches-du-Rhône : une très forte activité industrielle (site pétrochimique de Lavera notamment), une vocation maritime affirmée en relation avec les bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille, commerce, tourisme, agriculture, pêche ainsi que les services d'une ville moyenne au coeur d'un environnement industriel.

La commune de Martigues est soumise aux risques naturels suivants : risque sismique, risque mouvements de terrain, effondrement, feu de forêt, inondation et submersion/érosion marines. La commune est concernée par :

- un plan de prévention des risques naturels « mouvement de terrain » (risque argile) approuvé le 14 avril 2014 ;
- des servitudes d'utilité publique « effondrement » sur le site de l'ancienne carrière souterraine de gypse de Saint-Pierre.Saint-Julien (arrêté préfectoral du 17 août 2004) ;
- deux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : Total Raffinage La Mède, approuvé le 2 mai 2014 et en cours de révision et le site pétrochimique de Lavera, prescrit le 1^{er} août 2013 et prorogé le 27 janvier 2015, puis le 19 juillet 2016.

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence en matière de Plan

⁵ Source IGN : couche shp sur geobase.

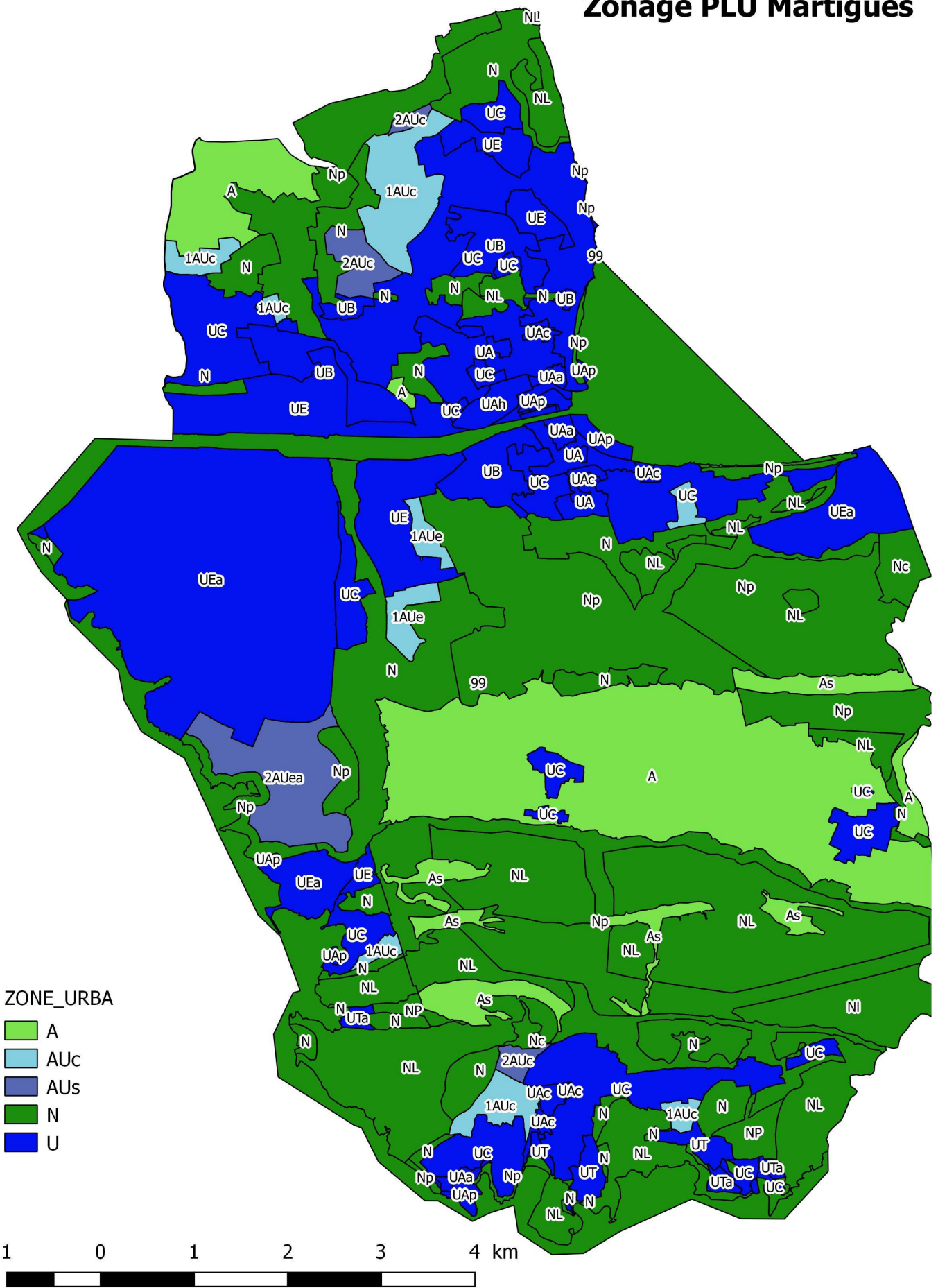
⁶ « on entend par espaces exposés aux risques d'incendie de forêt, les massifs forestiers et les zones situées à moins de 200 mètres de ces massifs » (arrêté préfectoral 2013343-0007 du 9 décembre 2013) .

Local d'Urbanisme (PLU). Cette compétence s'étend de la gestion des PLU existants à l'élaboration des futurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) qui s'établiront à l'échelle de chacun des six territoires composant la Métropole. Par délégation, les Conseils de Territoire assurent la préparation et le suivi des procédures d'évolution des PLU ainsi que l'élaboration de leur futur PLUi.

Le 15 décembre 2017, le PLU de Martigues a été approuvé par le conseil municipal. Par arrêté n°19/259/CM du 19 janvier 2019 de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le PLU a fait l'objet d'une modification.

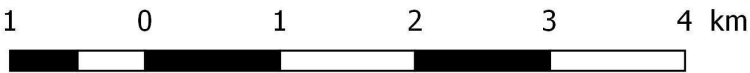
<https://www.ville-martigues.fr/services-en-ligne/travaux-urbanisme/plu>

Zonage PLU Martigues

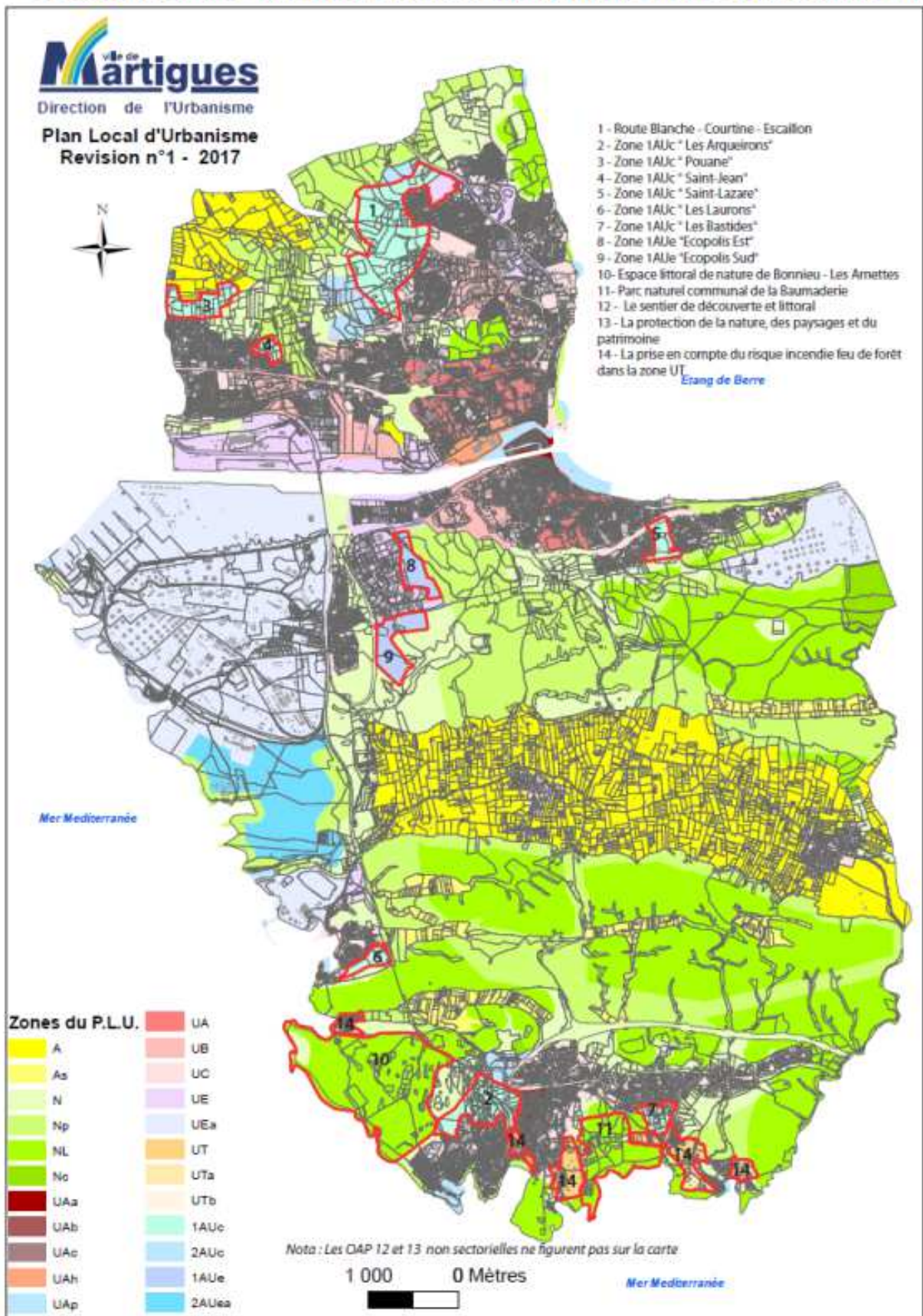


ZONE_URBA

- A
- AUc
- AUs
- N
- U



Localisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation



Description des incidences sur l'environnement

Sur la base des éléments extraits de la base de donnée BATRAME (BAse Territoriale Régionale Aménagement Environnement Provence Alpes Côte d'Azur : <https://www.batrame-paca.fr/>), il a été identifié que 4 zones de périmètre de protection environnementale (Natura 2000, ZNIEFF Terre de type 1 et 2 et périmètres du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) interceptaient l'emprise de la commune de Martigues.

L'analyse de ces intersections a permis d'établir une première évaluation des incidences directes du PPRif sur l'environnement à travers son impact sur les zones à valeurs environnementales répertoriées.

- Cartes détaillées en annexe n°2.

- Fiche Batrame en annexe n°3.

- Zones de périmètre de protection interceptant l'emprise de la commune de Martigues :

- ZNIEFF Terre Type I :

- Plaine de Bonnieu et pointe riche
- Plaine de Saint-Martin – plateau de ponteau
- Valon de l'Averon

- ZNIEFF Terre Type II :

- chaînes de l'Estaque et de la Nerthe – Massif du Rove – colline de Carro
- Etang de Berre, étang de Vaine
-

- Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) – Zone spéciale de conservation

- Côte bleue marine

- SRCE (désormais SRADDET) :

- SRCE – Corridors écologiques (Basse Provence Calcaire : 5 secteurs)
- SRCE – Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires (8 secteurs)
- SRCE – Réservoir de biodiversité (23 zones)

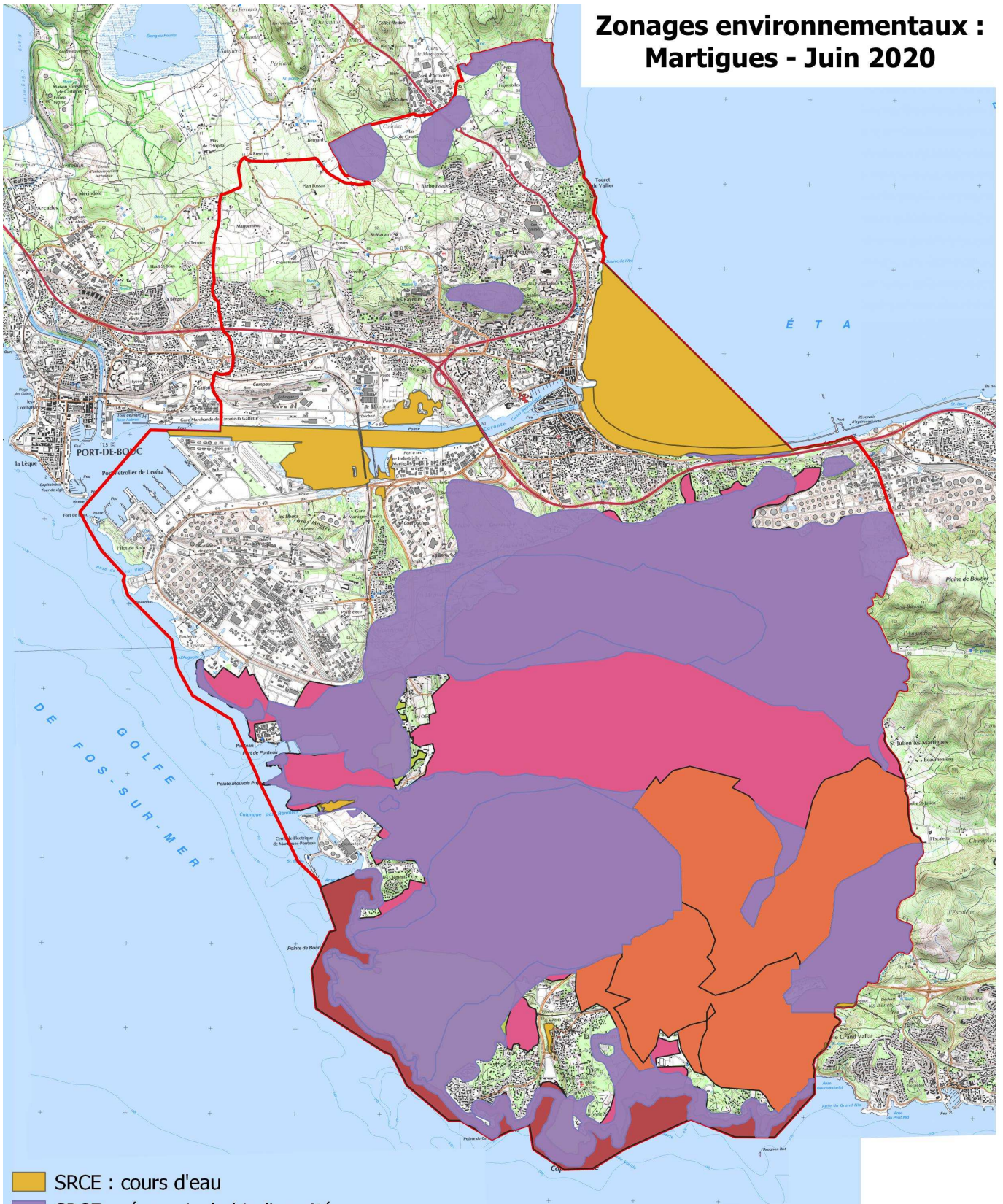
NB : La réforme des collectivités territoriales a doté la région d'un document prescriptif de planification, en remodelant le schéma régional d'aménagement de développement du territoire (SRADT) afin de le transformer en schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce SRADDET a été adopté par la région PACA le 26 juin 2019 et le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son arrêté portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires le 15 octobre 2019.

Certains schémas sectoriels dont le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ont été intégrés et absorbés par le SRADDET. Dans le reste du présent document, on continue à faire référence au nom « SRCE ». Ces zones (Réservoirs de biodiversité, Corridors écologiques...) n'ont pas été modifiées par leurs intégrations dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Tableau de synthèse : zones environnementales sensibles sur la commune de Martigues

Type Zones de protection	Surface totale (ha)
ZNIEFF Terre Type I	294
ZNIEFF Terre Type 2	3 772
Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC)	228
SRCE – Réservoir de biodiversité	2 837
SRCE – Corridors écologiques	818
SRCE – Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires	413

Zonages environnementaux : Martigues - Juin 2020



- SRCE : cours d'eau
- SRCE : réservoir de biodiversité
- SRCE : corridors écologiques
- Natura 2000 : directive Habitats (ZSC)
- ZNIEFF Terre 1
- ZNIEFF Terre 2
- COMMUNE

Scan 25 (Couleurs) - (Données Scan 25 - Copyright IGN)

0 1 2 km



- Zones de périmètre de protection interceptant le tampon de 5 km autour de la commune de Martigues :

- ZNIEFF Terre Type I :

- Étang de Lavalduc
- Étang de Citis
- Étang du Pourra
- Salins de Fos – la Maronnède
- Cordon du Jaï
- Palin de Marignane – aire de l’Aiguette

- ZNIEFF Terre Type II :

- Étang de l’estomac – salin de fos - la Maronnède
- Étang de Lavalduc, d’engrenier, de citis et du Pourra – Salin de Rassuen
- Étang de Berre, Etang de Vaine
- Étang de Bolmon – Cordon du Jaï – Palun de Marignane – Barlatier – La cadrière
- Chaînes de l’Estaque et de la Nerthe, Massif du Rove – Collines de Carro.

- Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) – Zone spéciale de conservation

- Marais et zones humides liés à l’Étang de Berre
- Côte bleue – Chaîne de l’Estaque
- Côte bleue marine

- Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) :

- Étangs entre Istres et Fos

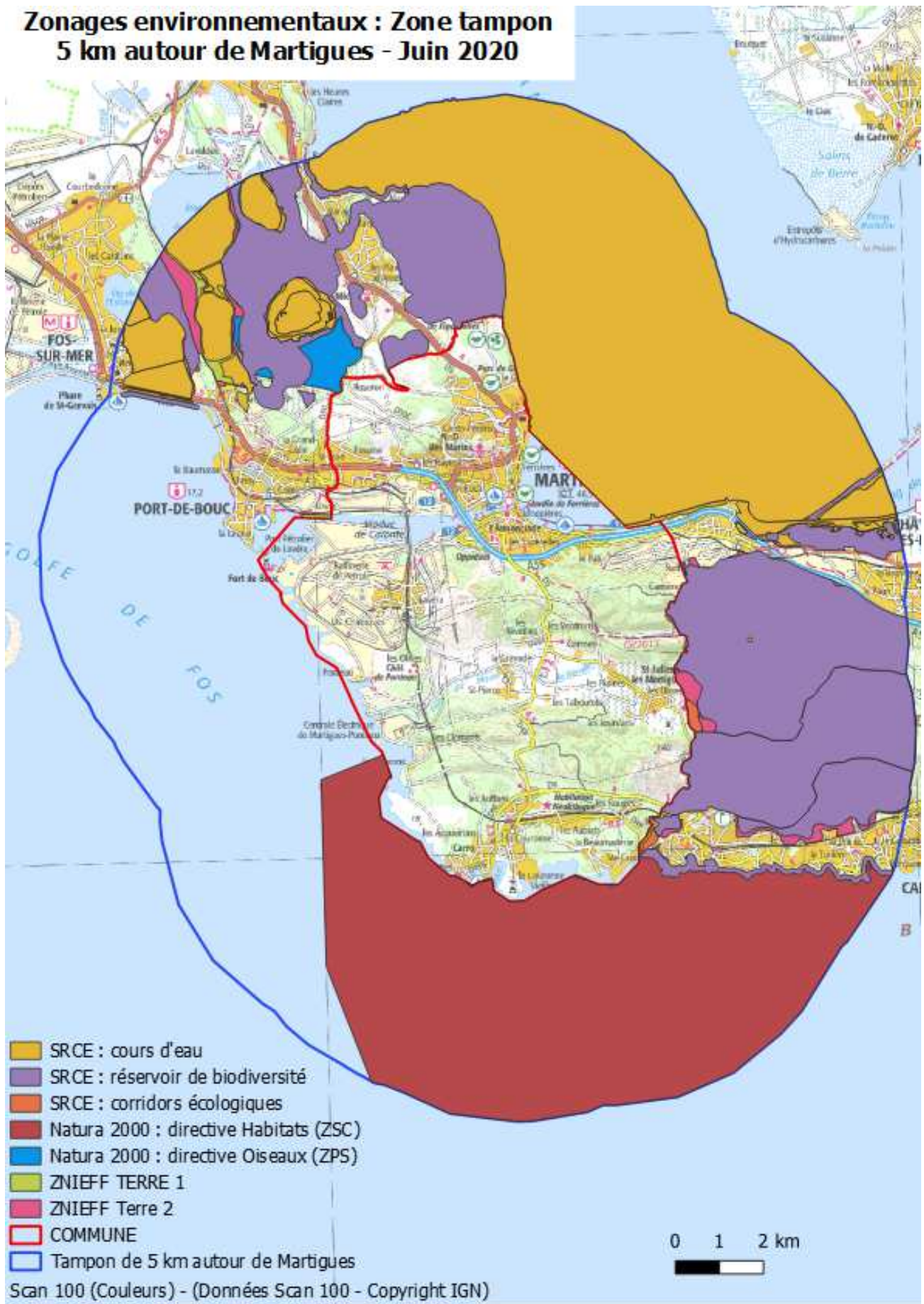
- SRCE :

- SRCE –Corridors écologiques (Basse Provence Calcaire : 2 secteurs)
- SRCE – Plans d’eau, zones humides et zones rivulaires (34 secteurs)
- SRCE – Réservoir de biodiversité (Basse Provence Calcaire : 34 zones)

Tableau de synthèse : zones environnementales sensibles sur la zone tampon de 5km autour de Martigues

Type Zones de protection	Surface totale (ha)
ZNIEFF Terre Type I	716
ZNIEFF Terre Type 2	4 698
Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC)	7 823
Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS)	1 102
SRCE – Réservoir de biodiversité	5 223
SRCE –Corridors écologiques	6 751
SRCE – Plans d’eau, zones humides et zones rivulaires	30

Zonages environnementaux : Zone tampon 5 km autour de Martigues - Juin 2020



Impact du projet de PPRif

Pour les analyses suivantes, trois zonages sont abordés :

- les zones U et AU du PLU correspondent respectivement à des zones urbanisées ou zones à urbaniser. Cette zone agrégée est appelée « U » ; sa superficie est estimée à 2 959 ha.

- les zones de périmètre de protection environnementale sont déclinées ci-dessus (Natura 2000, ZNIEFF Terre de type 1 et 2 et périmètres du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)). Cette zone agrégée est appelée « E » ; sa superficie est estimée à 4 964 ha.

- les zones potentiellement « inconstructibles » au sens du projet de PPRif de Martigues correspondent aux zones concernées par l'aléa feu de forêt le plus important, à savoir l'aléa exceptionnel à très fort. Cette zone est appelée R1. Sa superficie est estimée à 2 948 ha.

L'impact de l'aléa fort à moyen est également estimé dans l'analyse. Cette zone est appelée R2.

Tableau de synthèse sur Martigues

Martigues	Sigle	Surface en ha
Surface de la commune		8 048
Zones forêt (CRIGE = IFN)		4 000
Zones espaces exposés		5 939
Zones U et AU	U	2 959
<i>Auc : urbanisation future</i>		211
<i>Aus : urbanisation future ultérieure (nécessite une modification du PLU)</i>		191
<i>U</i>		2 546
Zones environnementales (Natura 2000, ZNIEFF et SRCE)	E	4 964
Zonage n°1 du PPRif (aléa exceptionnel à très fort) : principe d'inconstructibilité	R1	2 948
Zonage n°2 du PPRif (aléa fort à moyen)	R2	1 875
Synthèse des intersections		
Intersection Zones AU et U et zones environnementales	$U \cap E$	561
Intersection aléa exceptionnel à très fort avec Zones U et AU	$U \cap R1$	339
Intersection aléas fort à moyen avec Zones U et AU	$U \cap R2$	667
Intersection des zones environnementales avec les Zones AU et U et l'aléa exceptionnel à très fort	$E \cap U \cap R1$	200
Intersection des zones U et AU avec l'aléa exceptionnel à très fort, non concernée par les zones environnementales	$U \cap R1 \cap \text{non } E$	139
Intersection des zones environnementales et des zones U et AU, non concernée par l'aléa exceptionnel à très fort	$U \cap E \cap \text{non } R1$	362

Note de lecture du tableau :

-73 % du territoire communal (5 939 ha) est couvert par des espaces exposés au risque incendie de forêt. Ces espaces sont concernés à 50 % (2 948 ha) par l'aléa feu de forêt le plus important : l'aléa exceptionnel à très fort.

- Plus de 60 % du territoire communal (4 964 ha) est concerné par une des zones de protection environnementales (Natura 2000, ZNIEFF et SRCE).

- Près de 20 % des zones AU et U du PLU (561 ha) sont concernées par une des zones de protection environnementales (Natura 2000, ZNIEFF et SRCE).

Evaluation de l'incidence directe du projet de PPRif sur l'urbanisation par rapport aux zones environnementales sensibles

Ci-après, la carte n°1 présente :

- en orange, les zones U et AU du PLU de la commune : zone U

- en hachuré vert, la zone environnementale (agrégant les zones ZNIEFF, Natura 2000 et SRCE) : zone E

- en rouge, la zone n°1 du PPRif (aléa exceptionnel à très fort) : zone R1 (2 948 ha)

- **en bleu, la zone U intersectée par zone E : $U \cap E$ (561 ha)**

Nous analysons ici les effets directs du projet de PPRif sur les zones de protection environnementales (zone jaune).

1) la superficie des zones de protection environnementales intersectées avec les zones U et AU du PLU est d'environ 561 ha (zone bleue) ;

$E \cap U = 561 \text{ ha}$

2) la superficie des zones de protection environnementales intersectées avec les zones U et AU du PLU (périmètre bleu) situées en aléa exceptionnel à très fort est d'environ 200 ha (zone jaune) ;

$E \cap U \cap R = 200 \text{ ha}$

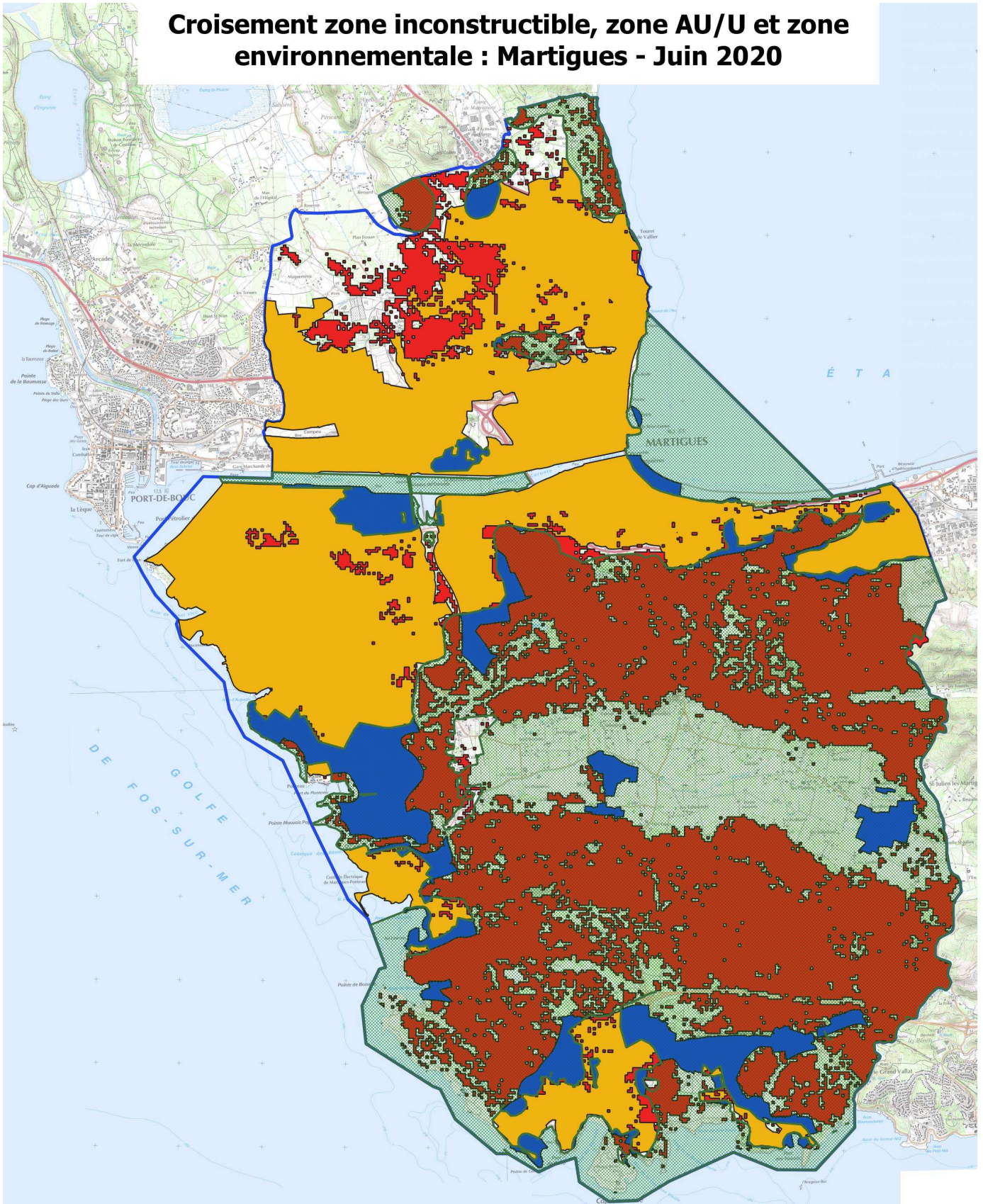
Le projet de PPRif de Martigues rend donc inconstructible environ 35 % ($E \cap U \cap R / E \cap U$) des zones de protection environnementales dans les zones AU et U du PLU. Cette conséquence du PPRif constitue un effet direct positif par rapport à la préservation des zones environnementales sensibles.






On notera qu'en ajoutant l'aléa fort à moyen à ce premier résultat (soit 219 ha supplémentaires), on obtient une surface totale de 419 hectares de zones de protection environnementales rendus inconstructibles par le projet de PPRif, soit **74 % des zones environnementales du zonage AU et U du PLU qui sont préservées grâce au projet de PPRif de Martigues.**

$E \cap U \cap (R1+R2)$ (aléa exceptionnel à très fort + aléa fort à moyen) = 419 ha

Lors de l'élaboration du PPRif, des visites de terrain permettront d'affiner la règle édictée dans les zones d'aléas fort à moyen.

Croisement zone inconstructible, zone AU/U et zone environnementale : Martigues - Juin 2020



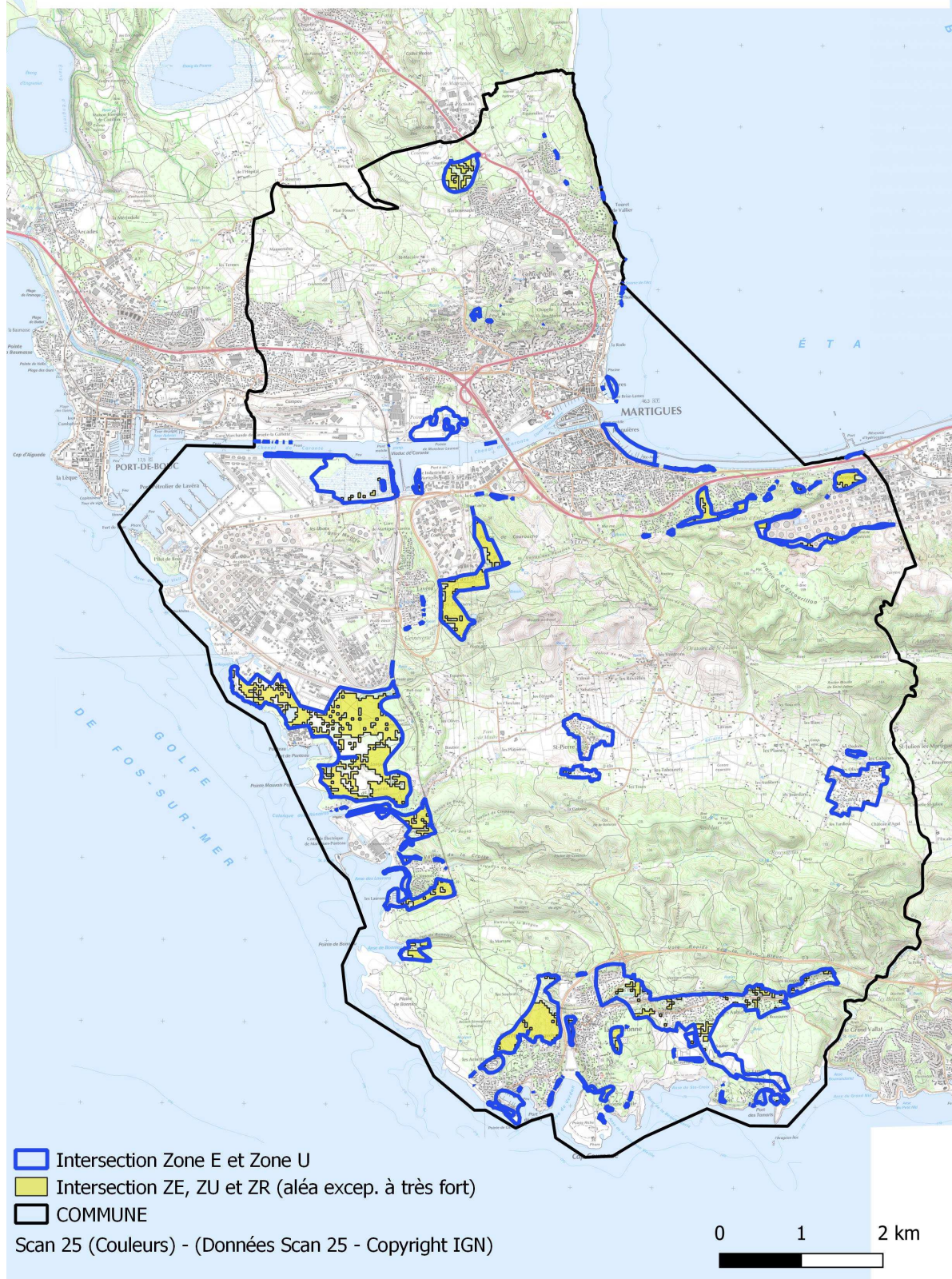
-  Zone environnementale : Zone E (ZNIEFF, Natura 2000 et SRCE)
-  Intersection Zone E et Zone U
-  Zone inconstructible (aléa excep à TF) : Zone R1
-  Zone AU et U du PLU : Zone U
-  COMMUNE

Scan 25 (Couleurs) - (Données Scan 25 - Copyright IGN)

0 1 2 km



Intersection zones AU/U (Zone U), zone environnementale (Zone E) et aléa exceptionnel à très fort (Zone R) : Martigues - Juin 2020

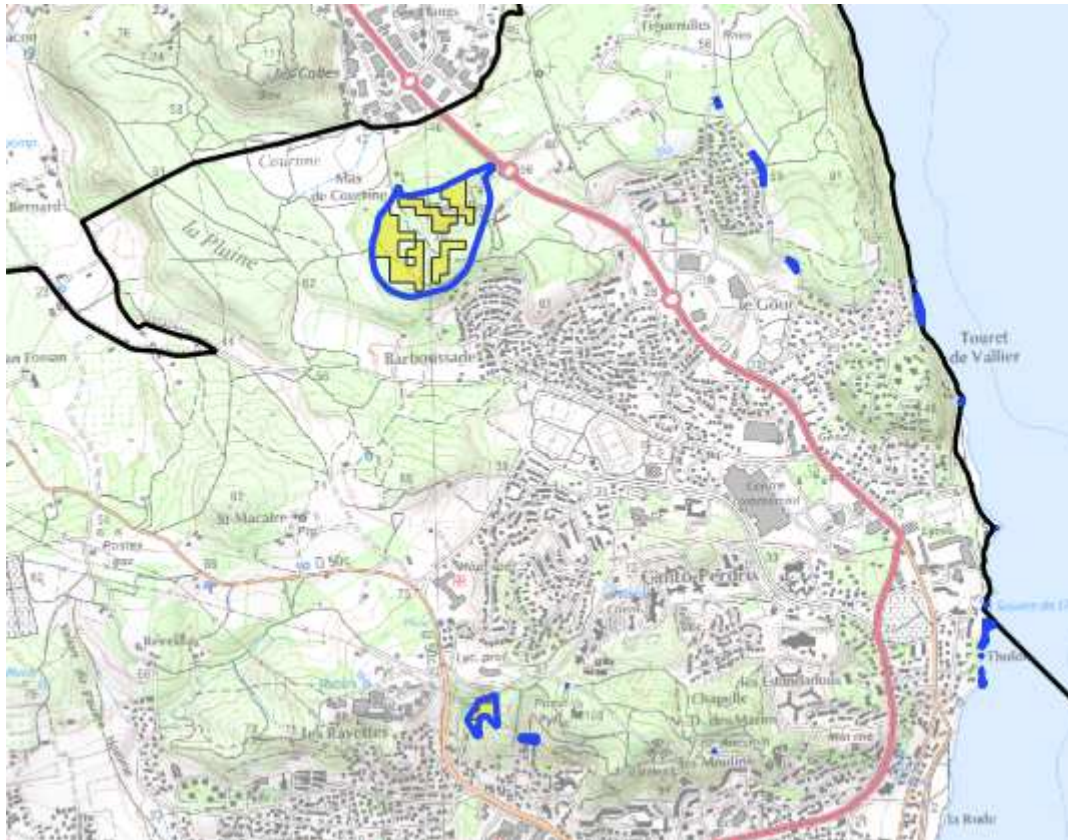


Note de lecture de la carte :

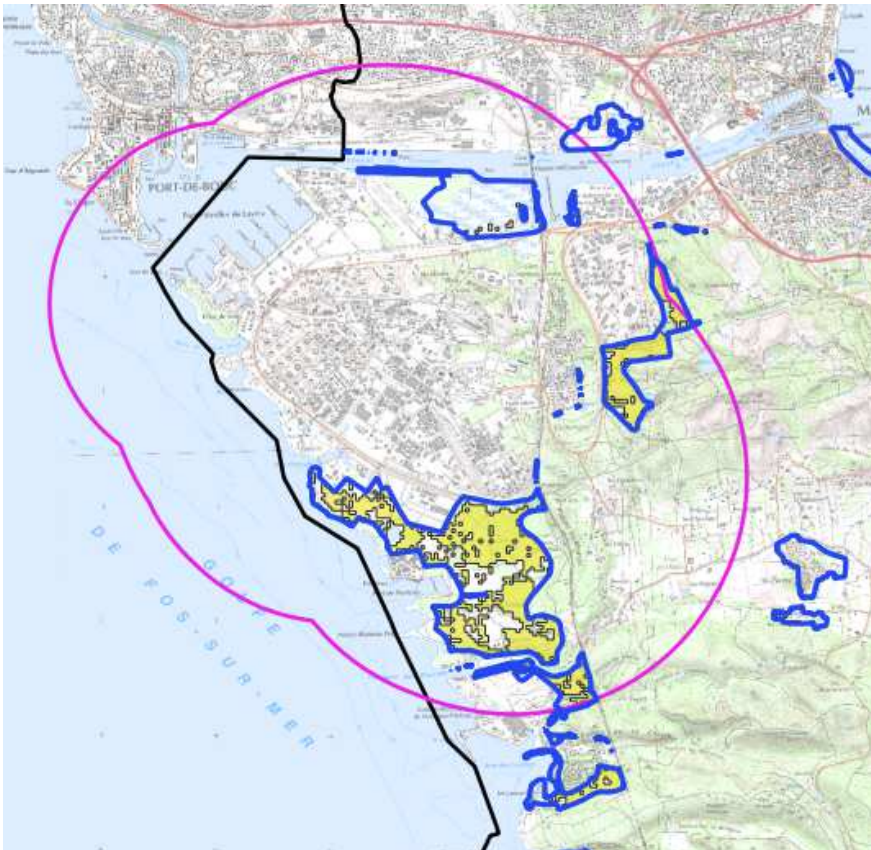
- en jaune, la contribution du PPRif à la préservation des zones environnementales sensibles (200 ha).
- le contour bleu : les zones environnementales intersectées avec les zones AU et U (561 ha).

Incidence directe - détail par secteur :

Secteur 1 : Mas de Courtine



Secteur 2 : Lavera

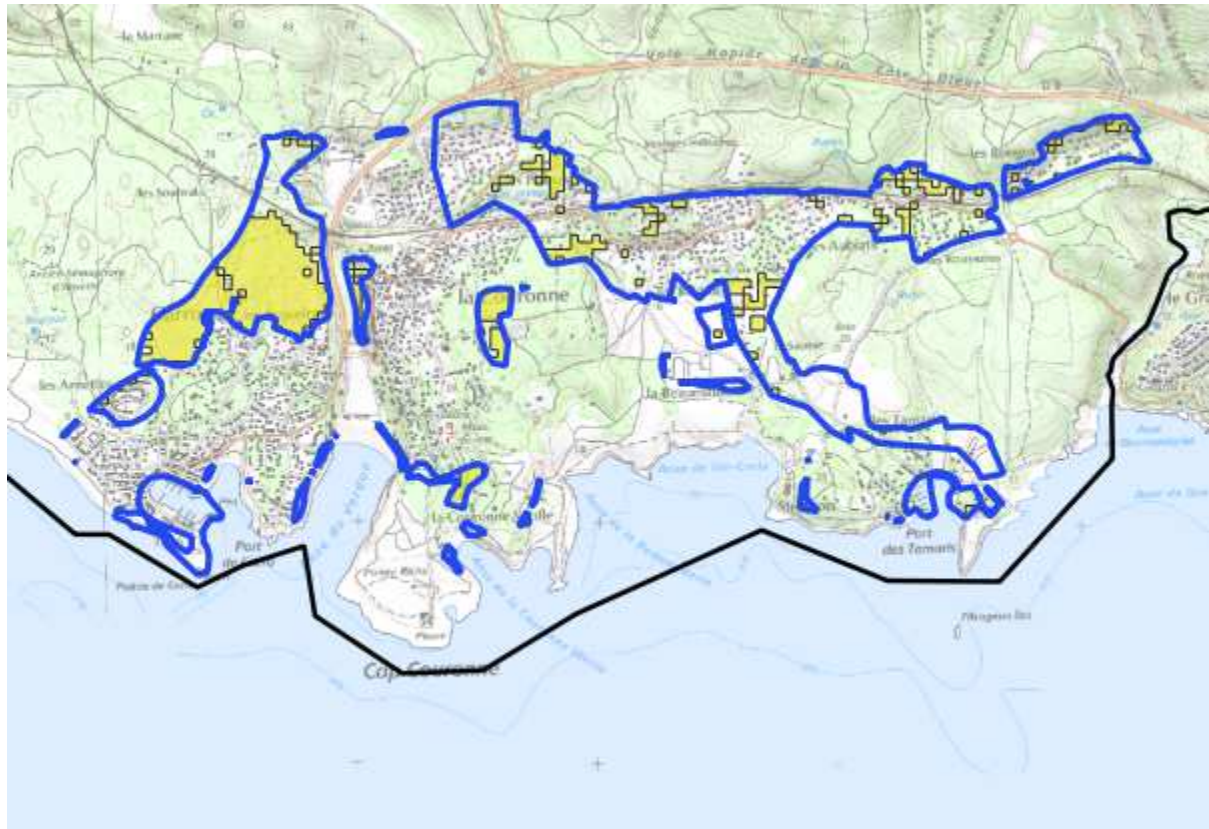


Note de lecture de la carte :

Pour information, périmètre du PPRT en cours d'élaboration en rose.

Secteur 3 : Sud de la commune (secteur 2AUea)

Concerne l'OPA n°6 « les Laurons » et l'OAP n°2 «Aqueirons »



Evaluation de l'incidence indirecte du projet de PPRif sur l'urbanisation par rapport aux zones environnementales sensibles

Nous analysons ici les risques de report de l'urbanisation depuis les zones AU et U non sensibles environnementalement, rendues inconstructibles par le projet de PPRif (gris) vers les zones AU et U sensibles à l'environnement (bleu) => carte n°1.

1) Assiette génératrice du report d'urbanisation :

la superficie des zones U et AU intersectées avec l'aléa exceptionnel à très fort, non concernée par les zones environnementales est d'environ 139 ha (zone grise).

$$U \cap R \cap \text{nonE} = 139 \text{ ha}$$

Ces zones sont très majoritairement à vocation d'habitat.

Le fait générateur du report d'urbanisation ne représente que 139/2959 ($U \cap R \cap \text{nonE} / U$), soit 4,7 % de la totalité des zones urbanisées ou à urbaniser.

2) Assiette réceptrice du risque de report d'urbanisation :

la superficie des zones de protection environnementales intersectées avec les zones U et AU du PLU et non concernées par l'aléa exceptionnel à très fort est d'environ 362 ha (zone bleue).

$$U \cap E \cap \text{non R} = 362 \text{ ha}$$

L'impact d'un éventuel report de l'urbanisation sur des zones environnementales, généré par l'inconstructibilité induite par le projet de PPRif ne concerne que 362 ha, soit 7 % du total des zones de protection environnementale.

De plus, l'analyse territorialisée des zones réceptrices (bleu) qui suit démontre l'impossibilité du report compte tenu des restrictions réglementaires du PLU des zones réceptrices.

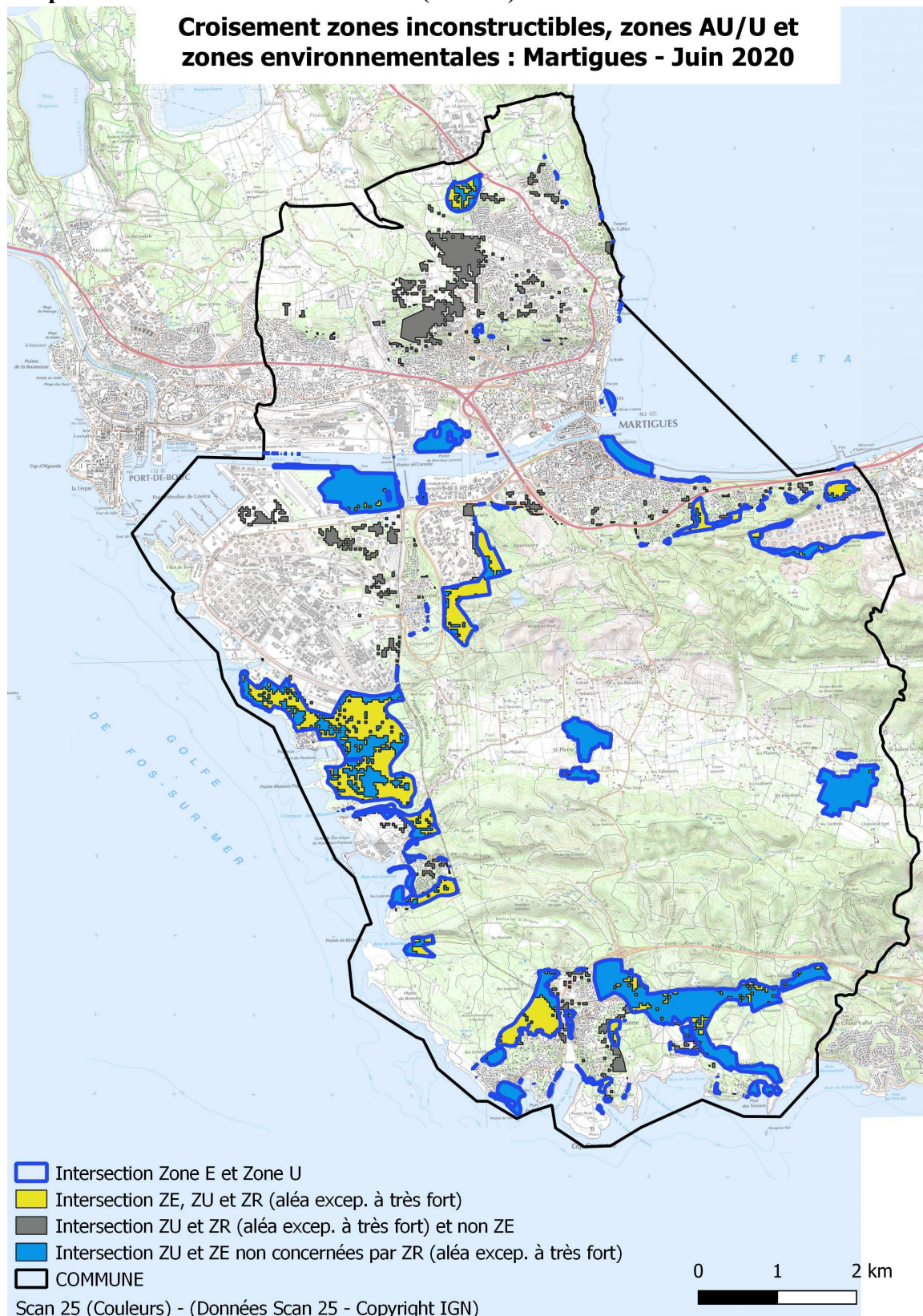
Force est de constater que les zones réceptrices du report d'urbanisation sont majoritairement des zones à vocation d'activité dans le PLU, qui ne permettent pas le développement de zones résidentielles.

Note de lecture de la carte :

- en gris, l'assiette génératrice du report (aléa exceptionnel à très fort situé en zone AU et U mais pas en zone environnementale (139 ha)).

- en bleu, l'assiette réceptrice du report (zones AU/U concernées par la zone de protection environnementale mais pas par l'aléa exceptionnel à très fort (362 ha)).

Le report analysé correspond à un transfert du gris vers le bleu. L'assiette génératrice du report (zone grise) correspond à de l'urbanisme résidentiel (habitat) : 1AUc et 2 Auc.

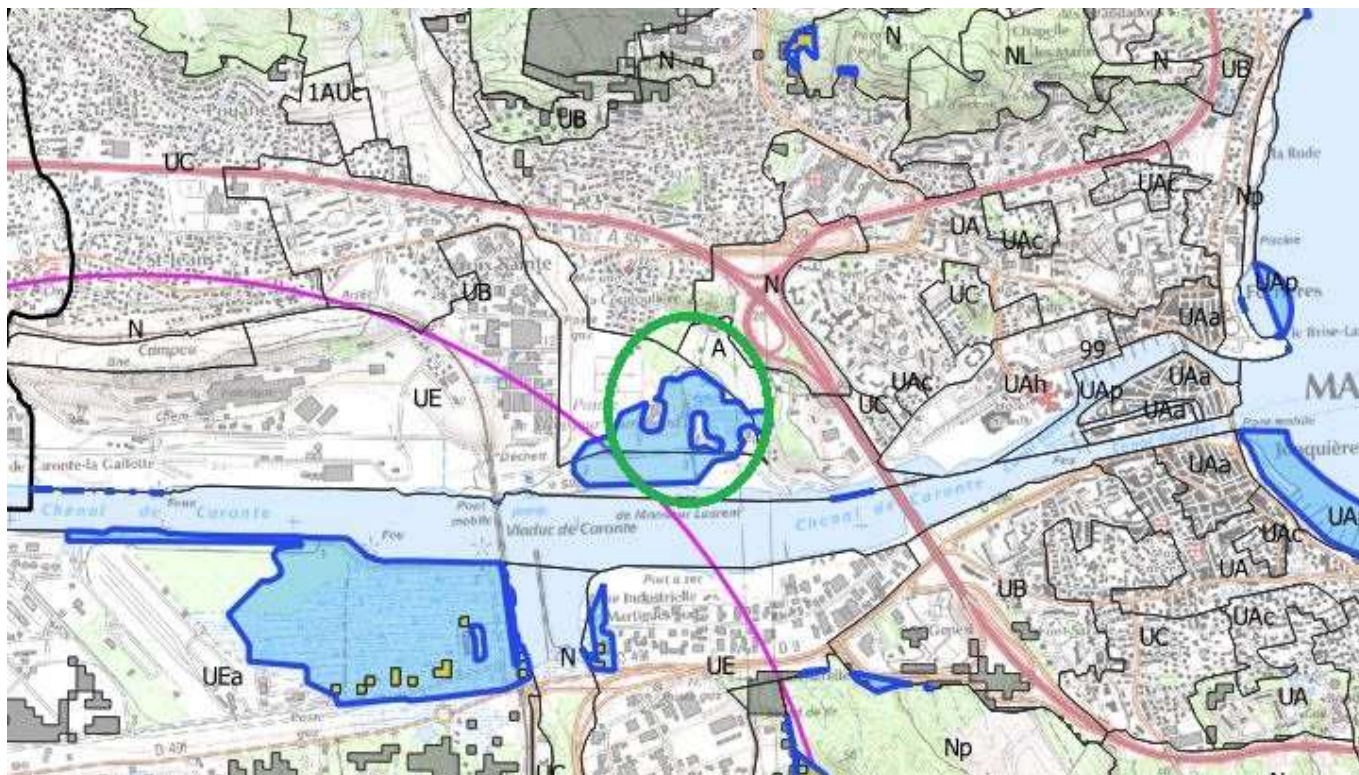


Secteur 1 : chenal de Caronte

La zone bleue au sud du chenal de Caronte est classée Uea au PLU (secteur à vocation industrielle). Cette zone est située dans le périmètre multi-aléas du PPRT de Lavera (périmètre rose).

La zone bleue au nord du chenal de Caronte est classée pour un tiers en Uea au PLU (secteur à vocation industrielle), et est située dans le périmètre du PPRT. Les deux autres tiers sont classés en UB au PLU (habitat collectif).

Ceci permet de conclure à un risque de report de l'urbanisation modéré sur ce secteur (pastille verte) : zone d'environ 15 ha.



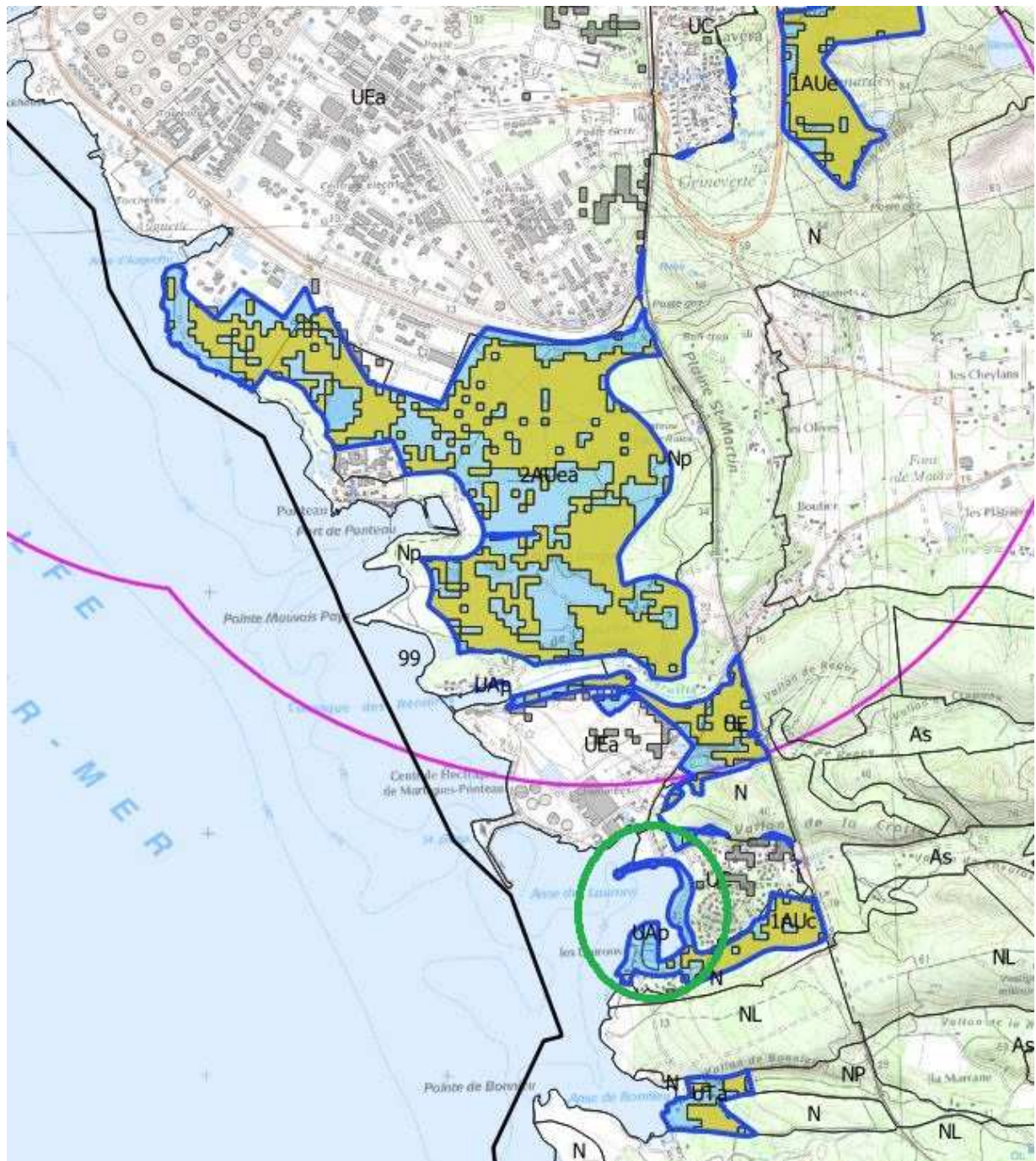
Secteur 2 : PPRT de Lavera

Une grande partie des zones bleues est classée en 2AUea (urbanisation future ultérieure : extension du secteur pétrochimique). Cette partie ne peut accueillir le report d'urbanisation depuis l'assiette génératrice d'urbanisation résidentielle.

La petite zone au sud (pastille verte) est classée en UC et correspond à la côte, déjà très densifiée, de l'anse des Laurons : cf zoom avec phot-aérienne.

En dessous, il s'agit d'une zone située en bordure de l'anse de Bonniou et classée en Uta, à vocation touristique, donc ne permettant pas le report d'urbanisation.

Ceci permet de conclure à un risque de report de l'urbanisation négligeable sur ce secteur.



Zoom pastille verte : Anse de Laurons.



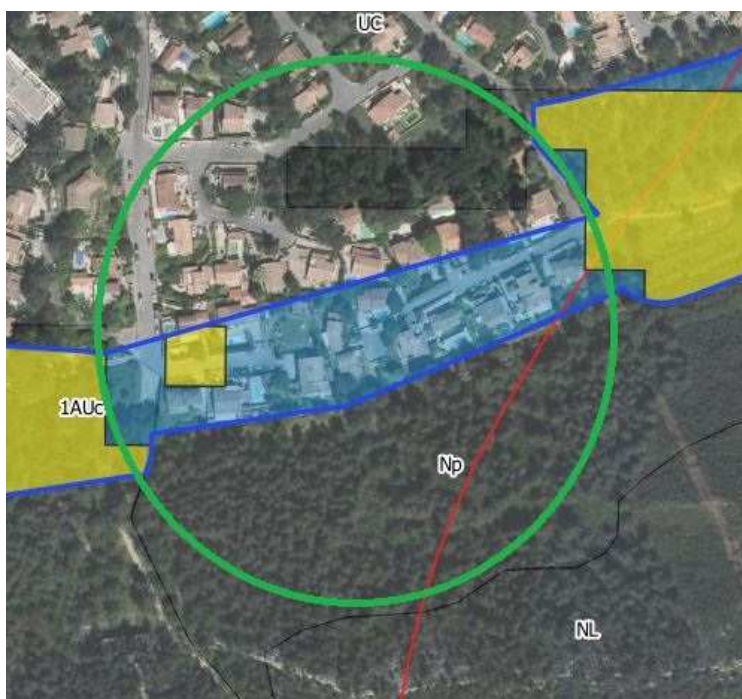
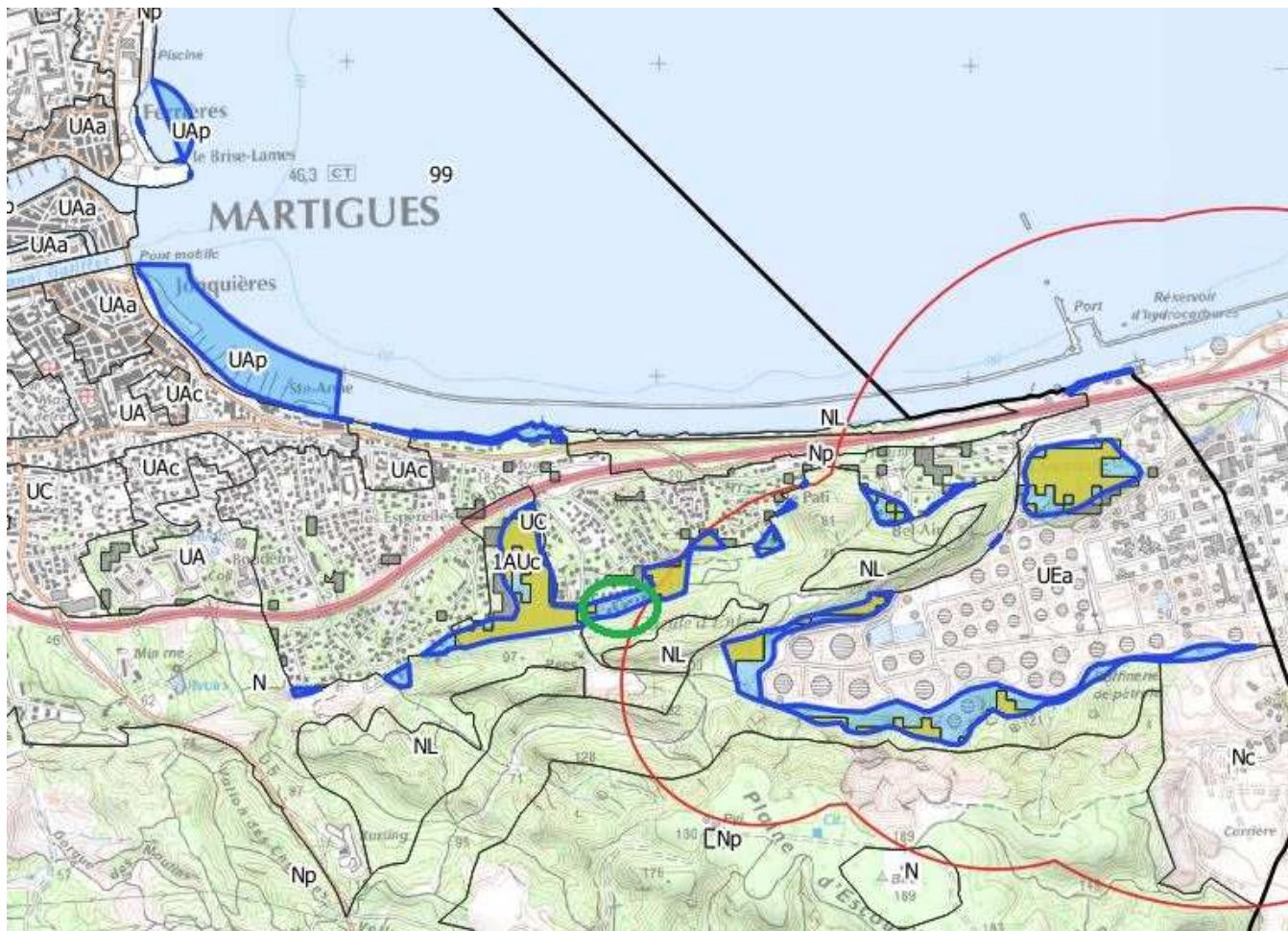
Note de lecture de la carte :

Une grande partie de la surface de la zone bleue n'est en fait pas constructible, sans que cet impact ait été chiffré dans la présente analyse. En effet, une partie du périmètre de la zone UAp empiète sur le Domaine Public Maritime, dont l'occupation est par nature très limitée. Par ailleurs, la loi Littoral restreint l'urbanisation possible dans la zone bleue.

Secteur 3 : limitrophe avec Chateaufort-les-Martigues et rives de l'Étang de Berre

Les zones bleues sont classées en UAp (secteur Jonquières, zonage activité plaisance) ou en Uea (secteur du PPRT de Total La Mède : périmètre rouge). Ces zones ne sont pas destinées à accueillir de l'habitat. Seule la zone en bordure du PPRT (pastille verte), classée en UC, pourrait accueillir le report d'urbanisation mais cette zone déjà bâtie (cf zoom photo-aérienne).

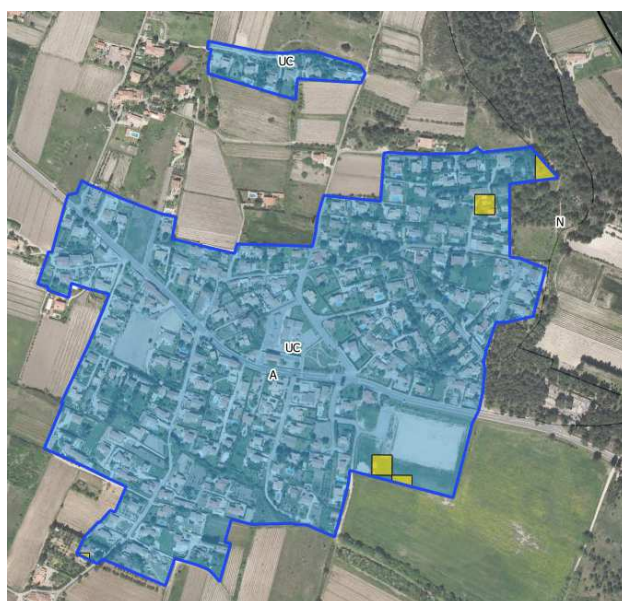
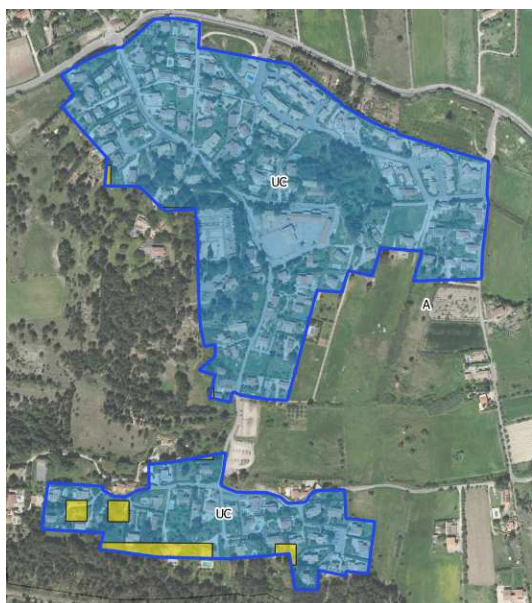
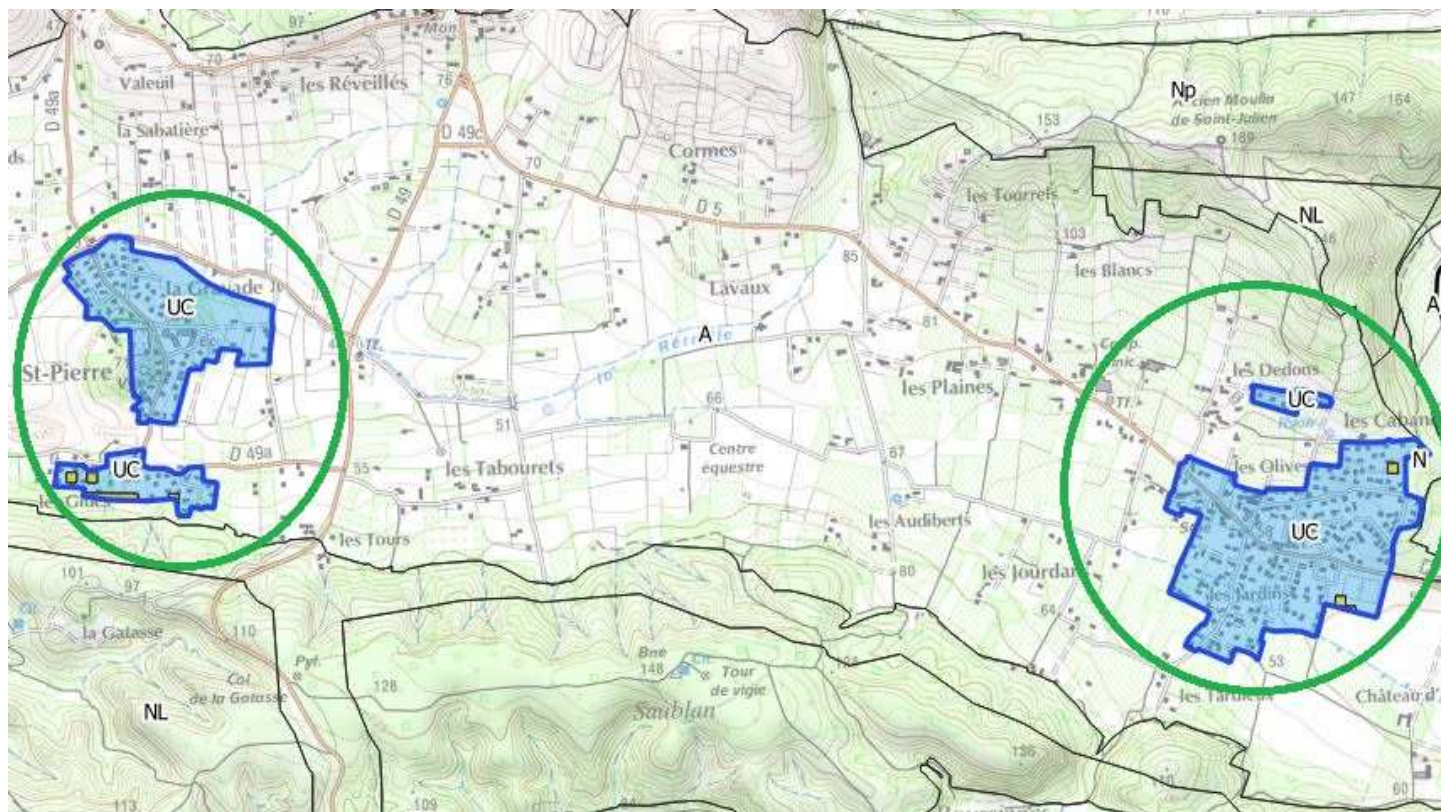
Ceci permet de conclure à un risque de report de l'urbanisation négligeable sur ce secteur.



Secteur 4 : plaine de Saint-Pierre

Les deux zones bleues sont classées en zone UC (tissu urbain à dominante d'habitat résidentiel) et constituent une emprise susceptible de recevoir un report d'urbanisation en zone environnementale sensible. Cette emprise est estimée à environ 45 ha, mais ces deux secteurs UC sont déjà largement bâtis et ne permettent qu'à la marge de subir un risque de report de l'urbanisation résidentielle (estimation de la surface non bâtie : 20 ha). En outre, le règlement actuel de la zone UC limite à 40 % l'emprise au sol des bâtiments, et impose une distance minimale entre les bâtiments, distance toujours supérieure à 4m. Comme le montrent les photos aériennes ci-dessous, la surface effectivement constructible est très limitée.

Ceci permet de conclure à un risque de report de l'urbanisation limité sur ce secteur.

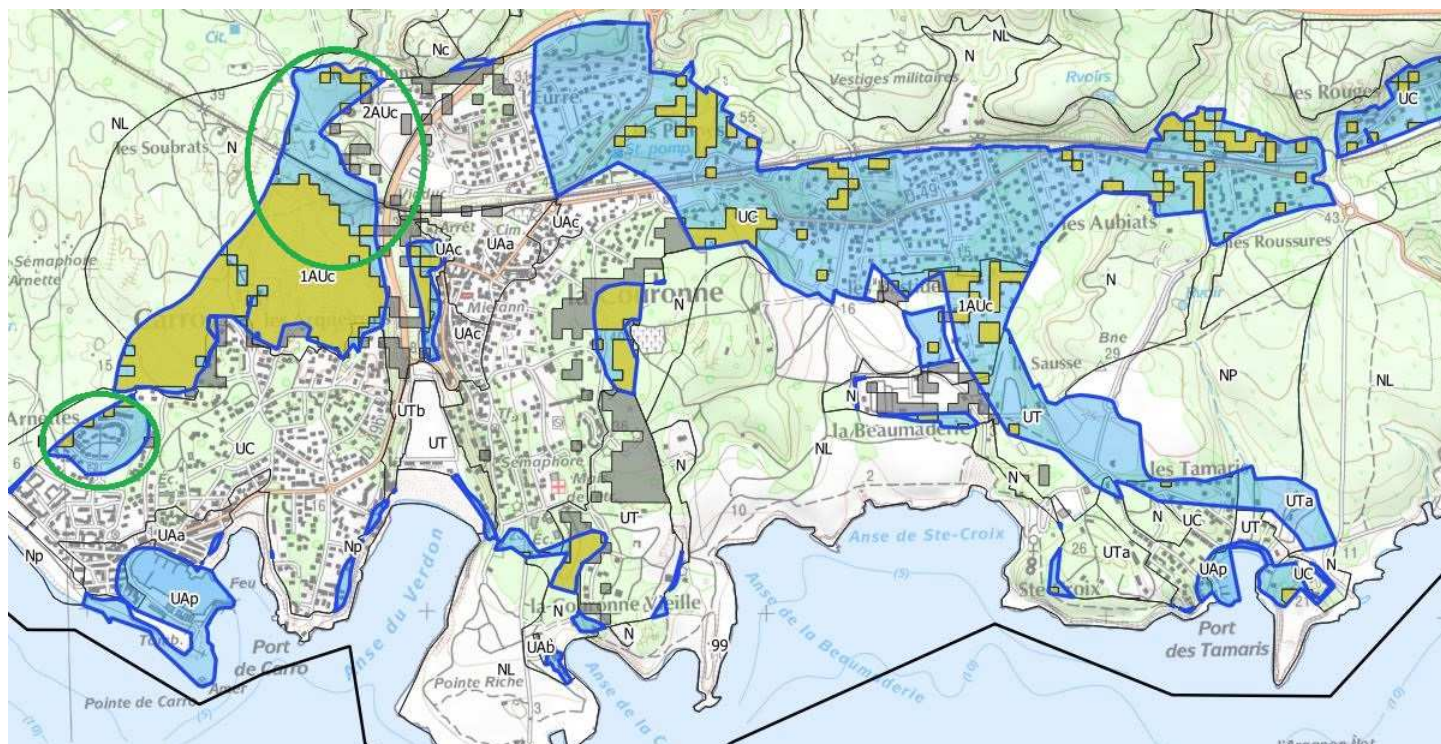


Secteur 5 : Cap Couronne

Les zones bleues sont classées majoritairement en UC et UT, mais également en 1AUc et Uap. Les zones UT et Uap ne permettant pas d'urbanisation résidentielle, il ne reste que des zones très peu densifiables à l'exception de deux zones identifiées grâce aux pastilles vertes :

- la petite zone au sud de l'emprise, classée en UC, est estimée à environ 2 ha mais est déjà densifiée et occupée par une résidence de vacances ;
- la seconde zone au nord, classée 2AUc (urbanisation future ultérieure des quartiers à dominante d'habitat), est estimée à environ 6 ha. Cette zone est traversée par la voie ferrée et constitue en effet une zone qui pourrait subir un report d'urbanisation.

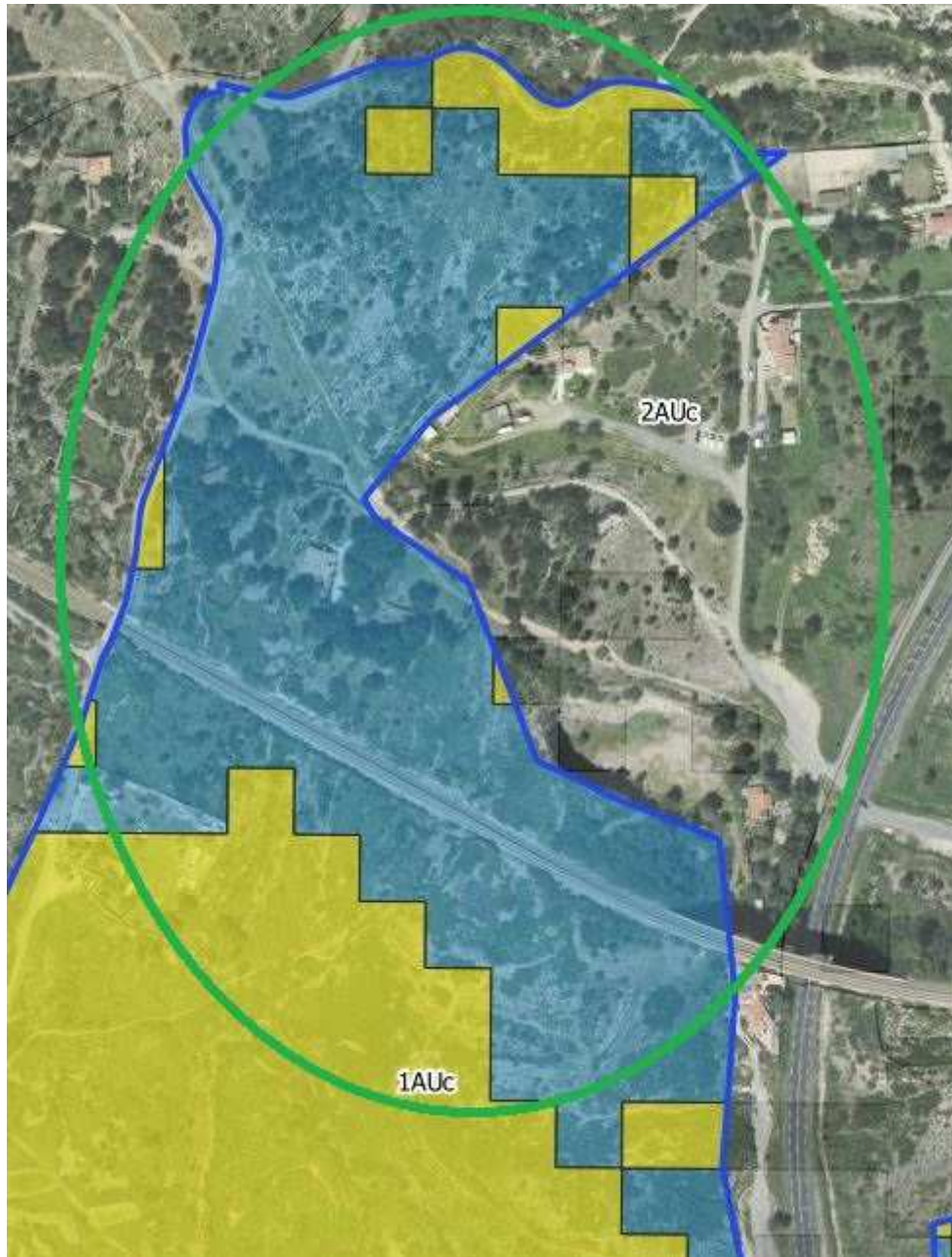
Ceci permet de conclure à un risque de report d'urbanisation modéré, estimé à environ 6 ha.



- Zone classée en UC (résidence de vacances) :



- seconde zone, classée en 2AUc (6 ha) :



Synthèse des effets potentiels du projet de PPRif

Report de l'urbanisation, zone à urbaniser (zone AU) : effet limité

En conclusion, et après une analyse précise des zones du PLU susceptibles d'accueillir un report d'urbanisation généré par le projet de PPRif de Martigues, il convient de conclure que le projet de PPRif de Martigues engendre une pression de report d'urbanisation relativement modérée sur des secteurs urbanisables et à valeur environnementale (secteurs cerclés en vert). **La surface de ces secteurs a été estimée à environ 50 ha (la superficie des zones environnementales sensibles sur la commune est de 4 964 ha).**

Il convient également de rappeler que, dans son avis après arrêt en date du 2 octobre 2017, le Préfet a émis un avis défavorable en évoquant notamment le fait que les ouvertures à l'urbanisation étaient difficilement compatibles avec la prise en compte des risques naturels et des enjeux environnementaux (recours en cours contre le PLU). De même, l'analyse de densification réalisée dans le rapport de présentation (page 369-370 de l'Évaluation environnementale) montrait qu'en réalité, sur 243 hectares de zones AU à vocation d'habitat, seuls 83 hectares étaient réellement mobilisables. Ainsi, 160 hectares au sein des zones AU avaient d'ores et déjà été dénoncés comme inconstructibles en raison de contraintes environnementales et réglementaires et estimées juridiquement incompatibles avec un classement en zones AU.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : positifs

Le PPRif ne définit pas le zonage d'occupation des sols. Toutefois, dans les zones naturelles ou agricoles, par nature peu ou par urbanisées, le PPRif vient conforter l'ensemble des politiques de préservations des milieux naturels et des terres agricoles en imposant un principe général d'inconstructibilité dans les zones concernées par l'aléa exceptionnel à très fort et pour partie par l'aléa fort à moyen.

Effets potentiels sur la qualité des eaux et milieu aquatique : positifs

Le PPRif n'a pas d'impact négatif direct sur la qualité des eaux et le milieu aquatique : le PPR ne change pas l'occupation du sol existante. Au contraire, il convient d'observer qu'il limite fortement la constructibilité dans les zones naturelles non urbanisées permettant le cas échéant la préservation des champs d'expansion de crues.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti et paysage : positifs

Le PPRif n'a pas d'impact négatif direct sur les paysages : le PPRif ne change pas l'occupation du sol existante. Au contraire, il convient d'observer qu'il limite fortement la constructibilité en zone naturelle et agricole dans les zones d'aléas. Il contribue donc dans ces secteurs à préserver les paysages de l'effet du mitage par l'implantation diffuse d'activités ou de zones résidentielles.

Les effets du PPRif sur le patrimoine bâti et sur les paysages peuvent donc être évalués comme positifs, même si probablement limités.

Les effets directs attendus du PPRIF (limitation des incendies par aléa induit notamment) sont très positifs.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : positifs

Le PPRif aura pour effet de réduire l'exposition des bâtiments soumis aux aléas, ce qui constitue une amélioration de la qualité de vie.

Par ailleurs, l'approbation du PPRif, en induisant des mesures supplémentaires de prévention, de protection et d'information au grand public (IAL) constitue une amélioration de la diffusion de la connaissance du risque et de son intégration par l'ensemble de la population. De fait, le PPRif contribue à positionner auprès de l'ensemble des acteurs de la société la nécessité de prendre en compte le risque incendie de forêt.

Cette « culture du risque » contribue à la défense de la forêt en tant que patrimoine commun.

D'une manière générale, il convient de rappeler que les effets négatifs du PPRif restent très limités dans la mesure où le PPRif ne prescrit pas de travaux permettant d'améliorer la défendabilité.

Conclusion

L'élaboration et l'approbation d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) a pour objectif essentiel de préserver les vies humaines, de limiter le coût des dommages aux biens, en réduisant autant que possible la vulnérabilité des personnes et des biens exposés et en évitant l'aggravation des risques existants.

Le PPRif permet de maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées aux incendies de forêt et s'impose comme servitude d'utilité publique au document d'urbanisme existant dont le zonage réglementaire demeure par ailleurs. Le PPRif génère des impacts positifs nouveaux en termes d'urbanisation et notamment par rapport aux problématiques d'étalement urbain, de préservation du cadre de vie, de la santé humaine et de protection des zones environnementales.

Effets directs du PPRif : effets positifs

35 % (200 ha) des zones de protection environnementale dans les zones AU et U du PLU sont rendues inconstructibles grâce au projet de PPRif ;

Effets indirects du PPRif :

Le PPRif est susceptible de générer un éventuel report de l'urbanisation sur 7 % des zones de protection environnementale (362 ha). Toutefois, on notera qu'une analyse territorialisée montre que, compte tenu des restrictions réglementaires du PLU, ce ratio tombe à 1 % puisque seuls 50 hectares des zones réceptrices peuvent générer une densification urbaine compatible avec le PLU.

Au regard de ces éléments d'évaluation environnementale, les effets potentiels du projet de PPRif apparaissent globalement limités. La prescription d'une analyse environnementale détaillée n'apporterait pas de plus-value significative de nature à permettre une amélioration de ses impacts à l'occasion de l'élaboration de ce PPRif, et ce d'autant plus que l'élaboration de ce PPRif est régie par les principes nationaux de prévention (protection des personnes et des biens).

En conséquence, il est demandé en application du Code de l'Environnement que le Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt de la commune de Martigues ne soit pas soumis à évaluation environnementale au titre de la procédure d'examen au cas par cas.

Annexes

Annexe 1 : Renseignements à fournir par les personnes publiques pour l'examen au cas par cas

Nom et adresse du demandeur	Sous couvert de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône Monsieur le Directeur de la DDTM des Bouches-du-Rhône 16, rue Antoine Zattara 13332 Marseille cedex 3
Nom, numéro de téléphone et adresse mail du correspondant ¹	Patricia Couderc patricia.couderc@bouches-du-rhone.gouv.fr Tél : 04 91 28 43 79

A. Description des caractéristiques principales

Renseignements généraux	
Personne publique compétente en charge du document	M le Préfet des Bouches-du-Rhône (DDTM des Bouches-du-Rhône)
Type de risque naturel concerné par les PPRif	Risque incendie de forêt
Communes concernées	Martigues (13056)

Description sommaire de la consistance et des enjeux des PPRif	Préserver les vies humaines, limiter le coût des dommages aux biens en réduisant autant que possible la vulnérabilité des personnes et des biens exposés et en évitant l'aggravation des risques existants.
---	---

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre

	Commune	Secteur de la commune exposé au incendie de forêt
Estimation de la superficie globale du périmètre	8 000 ha	5 900 ha
Ordre de grandeur de la population du périmètre	48 656 habitants (INSEE 2017)	30 000 habitants

Zones à enjeux environnementaux recouvertes (Natura 2000, ZNIEFF, SRCE)	Cf cartographie en Annexe N°2
SITES NATURA 2000 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	

1 ATTENTION : LA DECISION EST NOTIFIEE AU PETITIONNAIRE UNIQUEMENT A L'ADRESSE COURRIEL INDIQUEE PAR CE DERNIER DANS LE FORMULAIRE (donc aucun envoi ne sera réalisé par courrier).

De même, l'ensemble des échanges (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires...) seront envoyés au pétitionnaire par mél.... Par sécurité, ce dernier peut mentionner plusieurs adresses courriels.

Zones d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

de type 1

de type 2

TRAME VERTE ET BLEUE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) – CORRIDORS ECOLOGIQUES

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) – RÉSERVOIR DE BIODIVERSITE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) – PLANS D'EAUX, ZONES HUMIDES, ZONES RIVULAIRES

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine des mesures susceptibles d'être mises en œuvre

Le PPRif est-il susceptible de prescrire des travaux d'aménagement de voirie ou de réseau ? Si oui, lesquels ?	NON
Le PPRif est-il susceptible d'autoriser des travaux d'aménagement de voirie ou de réseau ? Si oui, lesquels ?	NON
Le PPRif est-il susceptible de prescrire des ouvrages de protection (autre que protection interne aux habitations) ? Si oui, lesquels ?	NON
Le PPRif est-il susceptible d'autoriser des ouvrages de protection (autre que protection interne aux habitations) ? Si oui, lesquels ?	NON
Les zones de travaux potentiels d'aménagement ou d'ouvrages de protection recoupent-elles des zones à enjeux environnementaux (Risques, Natura 2000, ZNIEFF, Trame Verte et Bleue...) ?	-

Annexe 2 : Périmètres de protection

PPRif de Martigues Périmètres de protection

ZNIEFF Terre Type I

ZNIEFF Terre Type II

Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) – Zone spéciale de conservation

Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS)

SRCE :Corridors écologiques

SRCE : Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires

SRCE : Réservoir de biodiversité

ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) DE TYPE 1

Les cartes d'analyse ci-dessous présentent l'intersection entre l'emprise d'aléa exceptionnel à très fort et les zones ZNIEFF de type 1 connues :

En rose, ZNIEFF de type 1 situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l'emprise de la zone d'aléa exceptionnel à très fort.

S'agissant des périmètres répertoriés ZNIEFF de Type 1 :

Le périmètre du projet de PPRif de Martigues intercepte ;

- Plaine de Bonnieu et pointe riche
- Plaine de Saint-Martin – plateau de ponteau
- **Valon de l'Averon**
-





Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :


- Etang de Lavalduc
- Etang de Citis
- Etang du Pourra
- Salins de Fos – la Maronnède
- Cordon du Jaï
- Palin de Marignane – aire de l'Aiguette

L'annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME.

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13) Dossier de saisine au cas par cas Périmètre de protection ZNIEFF1 Juillet 2020



-  ZNIEFF Terre Type 1
-  Périmètre commune
-  Aléa exceptionnel à très fort
-  Tampon de 5 km

0 1 2 km


ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) DE TYPE 2

Les cartes d'analyse ci-dessous présentent l'intersection entre l'emprise d'aléa exceptionnel à très fort et les zones ZNIEFF de type 2 connues :

En mauve, ZNIEFF de type 2 situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l'emprise de la zone d'aléa exceptionnel à très fort.

S'agissant des périmètres répertoriés ZNIEFF de Type 2 :

Le périmètre du projet de PPRif de Martigues intercepte ;

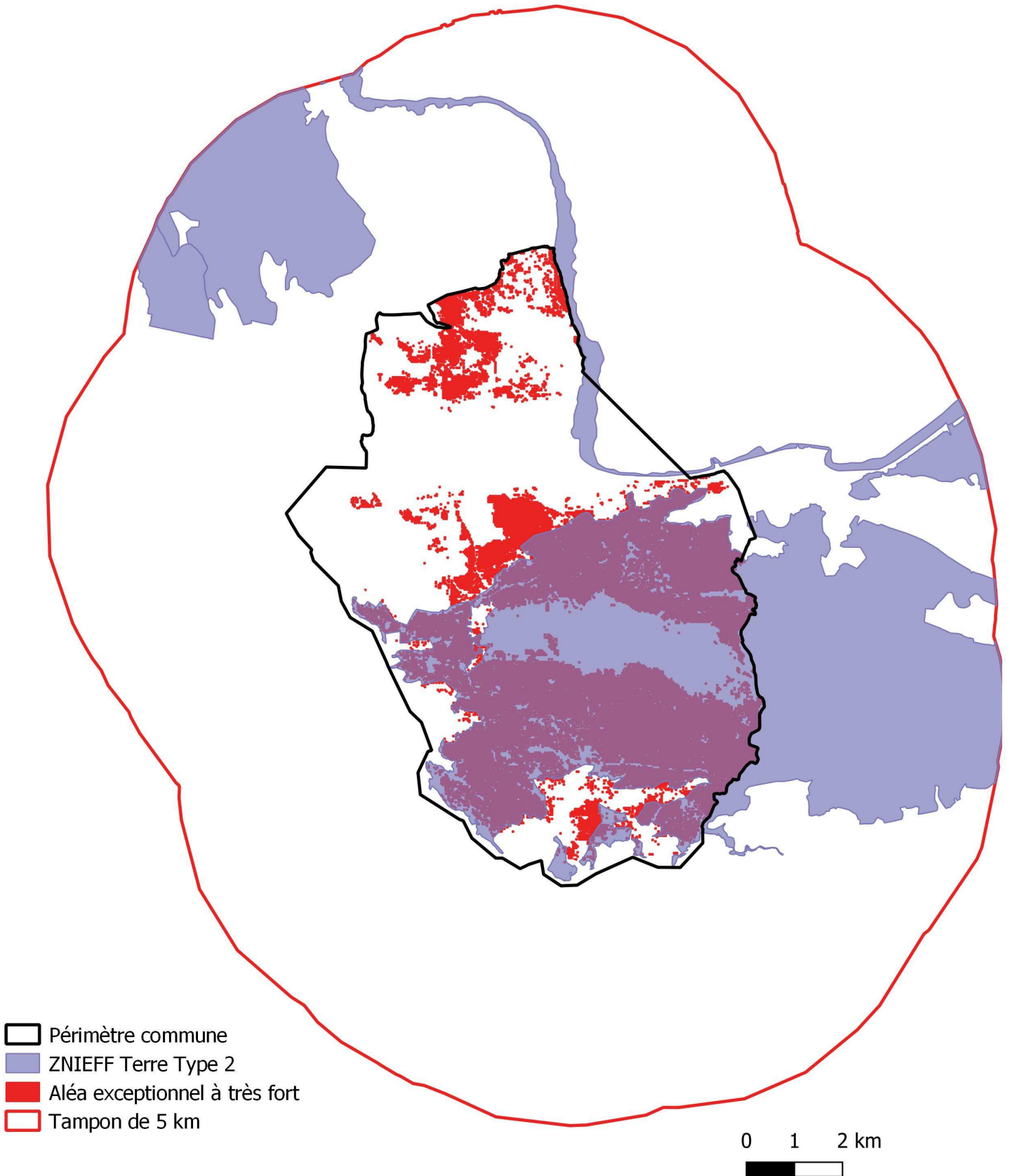
- les chaînes de l'Estaque et de la Nerthe – Massif de la Rove – colline de Carro
- Etang de Berre, étang de Vaine

Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :

- Etang de l'estomac – salin de fos - la Maronnède
- Etang de Lavalduc, d'engrenier, de citis et du Pourra – Salin de Rassuen
- Etang de Berre, Etang de Vaine
- Etang de Bolmon – Cordon du Jaï – Palun de Marignane – Barlatier – La cadière
- Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe, Massif du Rove – Collines de Carro.

L'annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME.

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13) Dossier de saisine au cas par cas Périmètre de protection ZNIEFF2 Juillet 2020



RÉSEAU NATURA 2000 – Directive Habitats Zones spéciales de conservation (ZSC)

Les cartes d'analyse ci-dessous présentent l'intersection entre l'emprise d'aléa exceptionnel à très fort et les zones Natura 2000 (zones spéciales de conservation : ZSC) connues :

En bleu, les zones Natura 2000 ZSC situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l'emprise de la zone d'aléa exceptionnel à très fort.

S'agissant des périmètres répertoriés Natura 2000 ZSC :

Le périmètre du projet de PPRif de Martigues intercepte ;

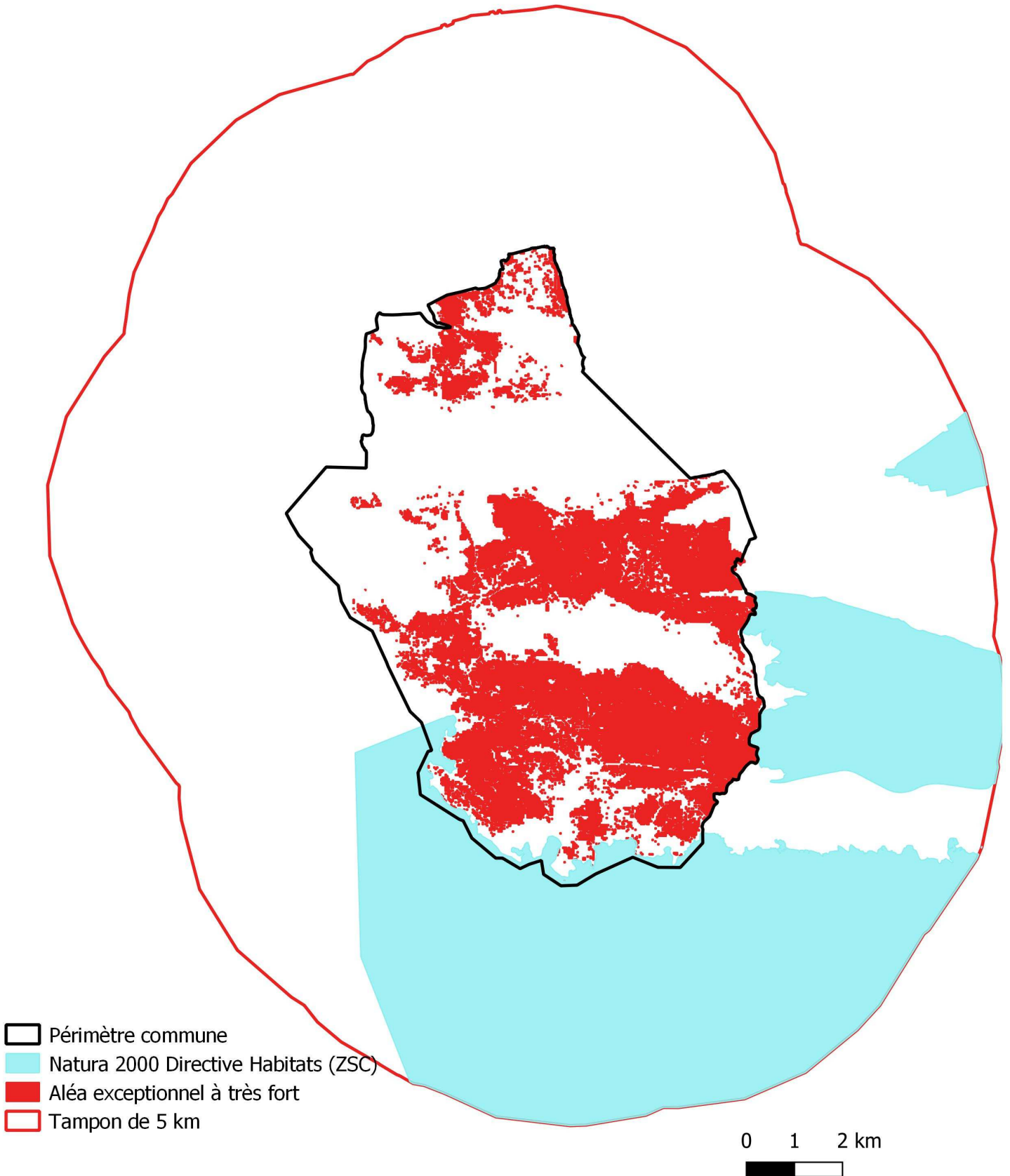
- Côte bleue marine

Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :

- Marais et zones humides liés à l'Etang de Berre
- Côte bleue – Chaîne de l'Estaque
- Côte bleue marine

L'annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME.

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13) Dossier de saisine au cas par cas Périmètre de protection Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) Juillet 2020



RÉSEAU NATURA 2000 – Directive Oiseaux (ZPS)

Les cartes d'analyse ci-dessous présentent l'intersection entre l'emprise d'aléa exceptionnel à très fort et les zones Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) connues :

En vert, les zones Natura 2000 ZSP situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l'emprise de la zone d'aléa exceptionnel à très fort.

S'agissant des périmètres répertoriés Natura 2000 ZSP :

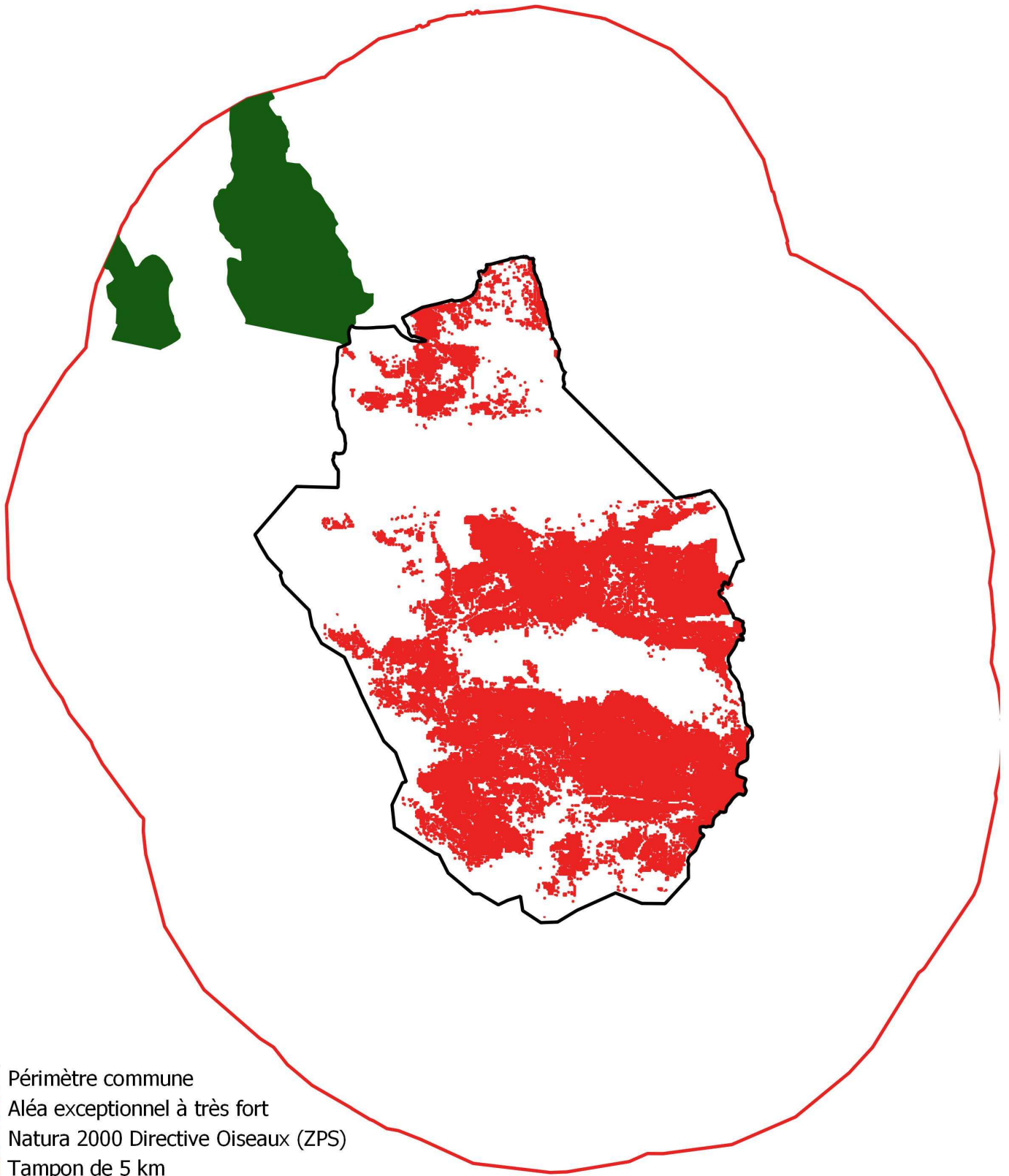
Le périmètre du projet de PPRif de Martigues n'intercepte aucune zone Natura 2000 ZSP.

Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :


- Etangs entre Istres et Fos

L'annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME.

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13) Dossier de saisine au cas par cas Périmètre de protection Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) Juillet 2020



- ▭ Périmètre commune
- Aléa exceptionnel à très fort
- Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS)
- ▭ Tampon de 5 km

0 1 2 km


CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE - SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les **schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)** ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Après avoir été adopté en séance plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014, le SRCE PACA a été arrêté par le préfet de Région le 26 novembre 2014. L'arrêté n°2014330-0001 a été publié au Recueil Normal des Actes Administrateur n°93 le 01/12/2014.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE) – RÉSERVOIR

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les cartes d'analyse ci-dessous présentent l'intersection entre l'emprise d'aléa exceptionnel à très fort et les zones SRCE Réservoirs de biodiversité connues :

En marron, les zones SRCE Réservoirs de biodiversité situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l'emprise de la zone d'aléa exceptionnel à très fort.

S'agissant des périmètres répertoriés SRCE Réservoirs de biodiversité :

Le périmètre du projet de PPRif de Martigues intercepte :

- 23 zones de la région biogéographique « Basse Provence Calcaire »

Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :

- 34 zones de la région biogéographique « Basse Provence Calcaire »

L'annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME.

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13)

Dossier de saisine au cas par cas

Périmètre de protection SRCE : Réservoirs de biodiversité Juillet 2020

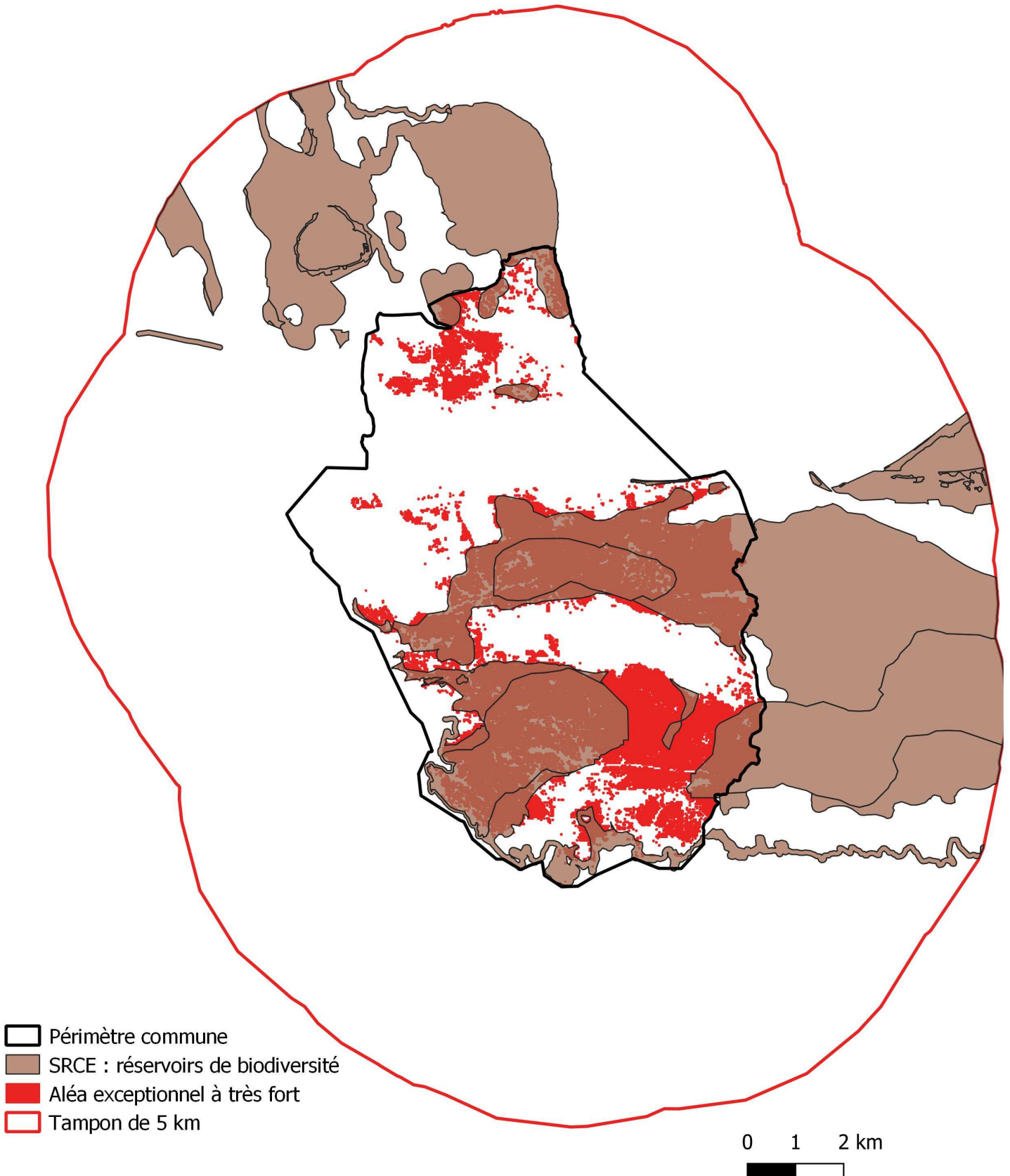


SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE) – Plans d’eaux, zones humides, zones rivulaires

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Les cartes d’analyse ci-dessous présentent l’intersection entre l’emprise d’aléa exceptionnel à très fort et les zones SRCE Plans d’eau, zones humides, zones rivulaires.

En bleu, les zones SRCE Plans d’eau, zones humides, zones rivulaires situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l’emprise de la zone d’aléa exceptionnel à très fort.

S’agissant des périmètres répertoriés SRCE Plans d’eau, zones humides, zones rivulaires :

Le périmètre du projet de PPRif de Martigues intercepte :

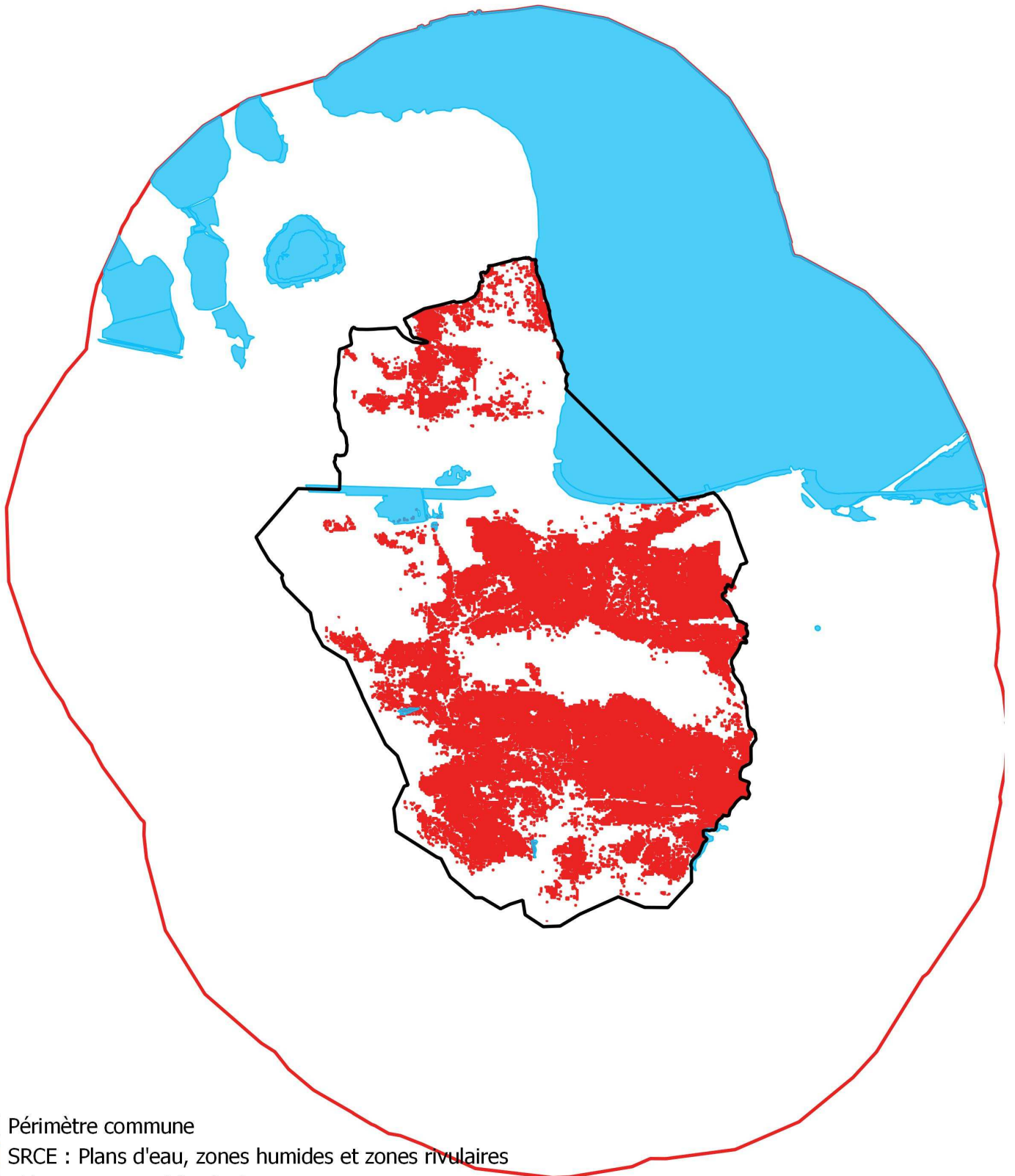
- 8 secteurs de la zone des Côtiers, du Rhône au Cap Benat inclus.





Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :


- 34 secteurs de la zone des Côtiers, du Rhône au Cap Benat inclus.

L’annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13) Dossier de saisine au cas par cas Périmètre de protection SRCE : Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires



-  Périmètre commune
-  SRCE : Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires
-  Aléa exceptionnel à très fort
-  Tampon de 5 km

0 1 2 km


CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les cartes d'analyse ci-dessous présentent l'intersection entre l'emprise d'aléa exceptionnel à très fort et les zones SRCE Corridors écologiques.

En vert, les zones SRCE corridors écologiques situées sur le territoire de la commune de Martigues et dans la zone tampon des 5 km autour de la commune.

En rouge, l'emprise de la zone d'aléa exceptionnel à très fort.

S'agissant des périmètres répertoriés SRCE corridors écologiques :

Le périmètre du projet de PPRif de Martigues intercepte :

- 5 secteurs de la zone Basse Provence Calcaire.

Le périmètre de la commune et des territoires situés dans la bande des cinq kilomètres autour de la commune intercepte :

- 2 secteurs de la zone Basse Provence Calcaire.

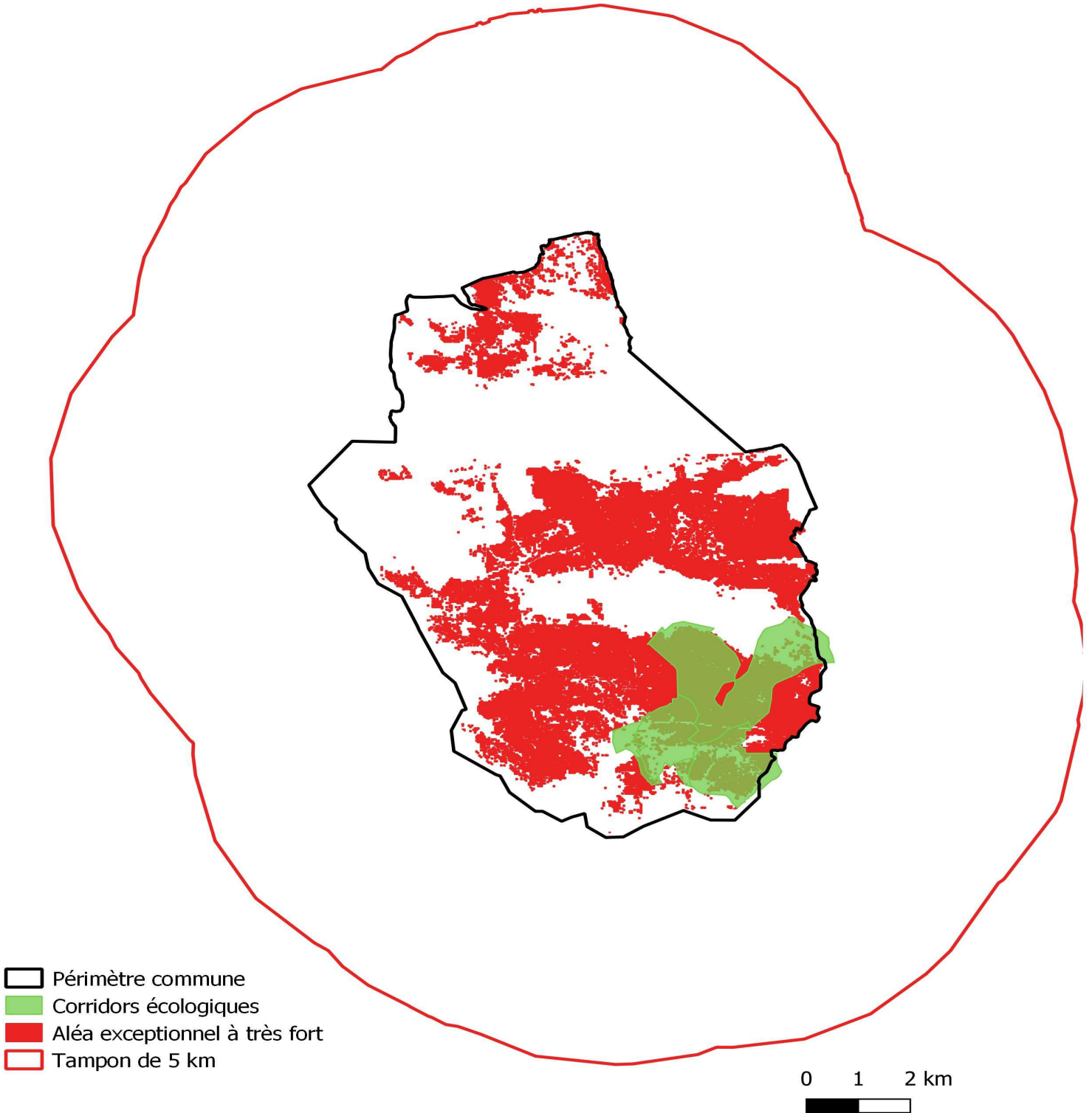
L'annexe N°3 présente une fiche synthétique décrivant cette zone, extraite de la base de donnée BATRAME.

Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt : commune de Martigues (13)

Dossier de saisine au cas par cas

Périmètre de protection SRCE : Corridors écologiques

Juillet 2020



Annexe 3 : Extraction de la base de données BATRAME

Document généré le 20/02/2020 à 14:55:58 par l'application BATRAME - <https://www.batrame-paca.fr/>

Territoire sélectionné



Thématiques sélectionnées

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ; Inventaire des Frayères ; Inventaire de zones humides (ZH) ; Zone de répartition des eaux (ZRE) ; Zone sensible à l'eutrophisation (ZS) ; Zone vulnérable aux nitrates (ZV) ; Etat des masses d'eau côtières ; Etat des masses d'eau de rivière ; Etat des masses d'eau de transition ; Etat des masses d'eau plan d'eau ; Etat des masses d'eau souterraines d'affleurement ; Etat des masses d'eau souterraines de profondeur 1 ; Etat des masses d'eau souterraines de profondeur 2 ; Contrat de milieu (CM) ; Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ; Station de mesure Hydrométrique gérée par la DREAL PACA ; Station de référence pour la qualité des eaux ; Station piézométrique ; Station pour la qualité des eaux ? Réseau de surveillance (RCS) ; Station pour la qualité des eaux ? Réseau opérationnel (RCO) ; Réservoir biologique (RBIO) ; Les zones d'action prioritaire et d'objectif long terme du plan alose ; Zone d'action prioritaire et d'objectif long terme du plan anguille ; Zone d'action prioritaire et d'objectif long terme du plan lamproie ; Ouvrage d'aménage concédé ; Ouvrage de décharge concédé ; Ouvrage de restitution concédé ; Retenue hydroélectrique concédée ; Site de production d'énergie hydroélectrique ; Occupation biophysique des sols (CLC) Niveau 1 (Général) ; Occupation biophysique des sols (CLC) Niveau 2 (Intermédiaire) ; Occupation biophysique des sols (CLC) Niveau 3 (Détailé) ; Programme Local de l'habitat (PLH) ; Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV) ; Installation Classée (ICPE) ; Projet d'intérêt Général ; Réserve de Biosphère (RBS) ; Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones - Zone de coopération ; Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones - Zone tampon ; Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones - Zone centrale ; Zone Humide d'Importance International découlant de la convention RAMSAR ; Sites Géologique (ponctuel) ; Sites Géologique (Surfacique) ; Stat. communale observations naturalistes SILENE ; ZNIEFF Mer Type II (ZNIEFF) ; ZNIEFF Mer Type I (ZNIEFF) ; ZNIEFF Terre Type II (ZNIEFF) ; ZNIEFF Terre Type I (ZNIEFF) ; Parc Naturel Régional (PNR) ; Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Site d'importance communautaire ; Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Zone spéciale de conservation ; Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Proposition de Site d'importance communautaire ; Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) ; Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels ; Zone du Plan National d'Action Aigle de Bonelli - Domaines Vitaux ; Zone du Plan National d'Action Aigle de Bonelli - Erratisme ; Zone du Plan National d'Action Tortue d'Hermann ; Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ; Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) avec détail des zones ; Parc National (PN) ; Parc National (PN) avec détail des zones -

Coeur Terrestre ; Parc National (PN) avec détail des zones - Coeur Marin ; Parc National (PN) avec détail des zones - Aire Maritime Adjacente ; Parc National (PN) avec détail des zones - Aire d'adhésion ; Parc National (PN) avec détail des zones - Aire optimale d'adhésion ; Réserve Biologique gérée par l'ONF ; Réserve Intégrale de Parc National (RI) ; Réserve Naturelle Géologique - Périm. Protect. ; Réserve Naturelle Nationale (RNN) ; Réserve Naturelle Régionale (RNR) ; SRCE - Corridors écologiques ; SRCE - Cours d'eau identifié comme réservoir de biodiversité et corridor écologique ; SRCE - Indicateur de pression sur les éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB) ; SRCE - Localisation des actions prioritaires ; SRCE - Petite région naturelle ; SRCE - Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires ; SRCE - Réservoir de biodiversité ; SRCE - Unité biogéographique ; Atlas des Zones Inondables par cours d'eau (AZI) ; Marque de crue ; Plan de Submersion rapide (PSR) ; Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ; Territoire à Risque Important inondation (TRI) ; Zonage sismique ; Barrage autorisé énergie (BAR) ; Barrage autorisé environnement (BAE) ; Barrage concédé énergie (BCR) ; Barrage soumis à PPI ; Commune impactée par une Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour les canalisations ; Installation Classée SEVESO ; Opération Grand Site (OGS) ; Site Classé (SC) ; Site Inscrit (SI) ; Autoroute ; Ligne TGV du réseau ferré en PACA ; Tunnel ferroviaire ; Tunnel routier

Air et Climat








Protection contre la Pollution de l'air

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)		
Nom du plan	Avancement	Date d'approbation
PPA des Bouches-du-Rhône	Approuvé	2013-05-17


Eau

Cartographie réglementaire

Inventaire des Frayères				
Toponyme du cours d'eau	Phase de l'inventaire	Nom de la commune amont	Nom de la commune aval	Carte interactive
Aucune donnée				



Inventaire de zones humides (ZH)					
Identifiant zone humide	Nom de la zone humide	Superficie (m ²)	Date de création	Typologie SDAGE	Carte interactive
110	non renseigné	312819.49	Après 2008	non renseigné	
410	non renseigné	27182.21	Après 2008	non renseigné	
411	non renseigné	7980.98	Après 2008	non renseigné	
414	non renseigné	14274.61	Après 2008	non renseigné	
416	non renseigné	8579.55	Après 2008	non renseigné	
435	non renseigné	51957.48	Après 2008	non renseigné	
436	non renseigné	20551.08	Après 2008	non renseigné	

Zone de répartition des eaux (ZRE)							
Identifiant	Nom	Type de la ZRE	Date du texte réglementaire	Arrêté réglementaire	Superficie (hectares)	Texte réglementaire	Carte interactive
Aucune donnée							


Zone sensible à l'eutrophisation (ZS)				
Code zonage	Nom zonage	Date de procédure	Traitement par Nitrate (N), Phosphore (P)	Carte interactive
FR_SA_CM_0 6226	L'étang de Berre et son bassin versant	2006-02-22	NP	

Zone vulnérable aux nitrates (ZV)					
Nom du zonage	Date de la procédure	Commentaire	Carte PDF	Texte réglementaire	Carte interactive
Aucune donnée					



Donnée sur les masses d'eau et leurs états

Etat des masses d'eau côtières					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Carte interactive
FRDC04	Golfe de Fos	Golfe de Fos et rade de Marseille	Moyen	Mauvais	
FRDC05	Côte Bleue	Côte Bleue	Moyen	Bon	

Etat des masses d'eau de rivière					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Carte interactive
Aucune donnée					

Etat des masses d'eau de transition					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Carte interactive
FRDT15a	Étang de Berre Grand Etang	Lagunes méditerranéennes	Mauvais	Mauvais	

Etat des masses d'eau plan d'eau					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Carte interactive
Aucune donnée					

Etat des masses d'eau souterraines d'affleurement					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif	Carte interactive
FRDG107	Calcaires crétacés des chaînes de l'Estaque, Nerthe et Etoile	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	
FRDG513	Formations variées du bassin versant de la Touloubre et de l'étang de Berre	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	

Etat des masses d'eau souterraines de profondeur 1					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif	Carte interactive
Aucune donnée					

Etat des masses d'eau souterraines de profondeur 2					
Code de la masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif	Carte interactive
Aucune donnée					

Politique partenariale



Contrat de milieux (CM)								
Identifiant	Nom	Type de contrat	Etat d'avancement	Date d'émergence du contrat	Date de signature du contrat	Superficie en km ²	Lien web du contrat	Carte interactive
CM021	Etang de Berre	ETANG	MISE EN OEUVRE	12/2006	2013-05-16	357	http://www.etangdeberre.org/uncontrat-pour-l-etang-de-berre,4-2	
CM034	MA@tropol e marseillais e	BAIE	MISE EN OEUVRE	2012	2015-10-29	1463		

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)									
Code officiel	Nom du SAGE	Phase	Date arrêté préfectoral SAGE	Superficie (hectares)	Commentaire	Lien Gesteau	Carte PDF	Texte réglementaire	Carte interactive

Aucune donnée

Réseau de mesure

Station de mesure Hydrométrique gérée par la DREAL PACA

Code station	Nom station	Nom du cours d'eau	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée				

Station de référence pour la qualité des eaux

Nom de la station	Cours d'eau concerné	Lieu	Avis DREAL sur la qualité de la station	Etat des eaux	Fiche Station	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							

Station piézométrique

Code national de la banque du sous-sol (BSS)	Station piézométrique	Mode de gisement	Etat d'activité	Profondeur max	Code aquifère	Code masse d'eau souterraine	Carte interactive
Aucune donnée							

Station pour la qualité des eaux ? Réseau de surveillance (RCS)

Nom de la station	Cours d'eau concerné	Lieu	Etat des eaux	Fiche Station	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée						

Station pour la qualité des eaux ? Réseau opérationnel (RCO)

Nom de la station	Cours d'eau concerné	Lieu	Etat des eaux	Fiche Station	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée						

Réservoir du SDAGE

Réservoir biologique (RBIO)


code du réservoir	Nom	Type de fonctionnement	Commentaire	Secteur à frayer	Carte interactive
Aucune donnée					

Zonage grands migrateurs


Les zones d'action prioritaire et d'objectif long terme du plan alose

Identifiant de la zone d'action	Nom de la zone d'action	Localisation	Longueur de la zone	Carte interactive
Aucune donnée				

Zone d'action prioritaire et d'objectif long terme du plan anguille

Identifiant de la zone d'action	Nom de la zone d'action	Atteinte du bon état	Habitat	classement de la zone d'action	Carte interactive
Y4220800	Chenal de Caronte			Zone d'action prioritaire	

Zone d'action prioritaire et d'objectif long terme du plan lamproie

Identifiant de la zone d'action	Nom de la zone d'action	classement de la zone d'action	Carte interactive
Y4220800	Chenal de Caronte	ZALT	

Energie

Hydroélectricité

Ouvrage d'aménée concédé			
Identifiant de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Concession	Carte interactive
Aucune donnée			

Ouvrage de décharge concédé			
Identifiant de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Concession	Carte interactive
Aucune donnée			





Ouvrage de restitution concédé			
Identifiant de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Concession	Carte interactive
Aucune donnée			












Retenue hydroélectrique concédée				
Identifiant de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Nom de la retenue	Concession	Carte interactive
Aucune donnée				


Site de production d'énergie hydroélectrique				
Identifiant de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Nom de l'usine	Concession	Carte interactive
Aucune donnée				




Foncier et Sol

Occupation des Sols

Occupation biophysique des sols (CLC) Niveau 1 (Général)		
Inventaire de l'occupation biophysique des sols (CORINE Land Cover 2012)		
Code nomenclature (Général)	Nomenclature du sol	Carte interactive
1	Territoires artificialisés	
2	Territoires agricoles	
3	Forêts et milieux semi-naturels	
4	Zones humides	



Occupation biophysique des sols (CLC) Niveau 2 (Intermédiaire)		
Inventaire de l'occupation biophysique des sols (CORINE Land Cover 2012)		
Code nomenclature (Intermédiaire)	Nomenclature du sol	Carte interactive
11	Zones urbanisées	
12	Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	
13	Mines, décharges et chantiers	
14	Espaces verts artificialisés, non agricoles	
22	Cultures permanentes	
23	Prairies	
24	Zones agricoles hétérogènes	
31	Forêts	
32	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	
33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	
42	Zones humides côtières	





Occupation biophysique des sols (CLC) Niveau 3 (Détailé)		
Inventaire de l'occupation biophysique des sols (CORINE Land Cover 2012)		
Code nomenclature (Détailé)	Nomenclature du sol	Carte interactive
111	Tissu urbain continu	

Code nomenclature (Détailé)	Nomenclature du sol	Carte interactive
112	Tissu urbain discontinu	
121	Zones industrielles et commerciales	
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	
123	Zones portuaires	
133	Chantiers	
142	Equipements sportifs et de loisirs	
221	Vignobles	
231	Prairies	
242	Systèmes cultureux et parcellaires complexes	
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	
312	Forêts de conifères	
321	Pelouses et pâturages	
323	Végétation sclérophylle	
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	
331	Plages, dunes et sable	
421	Marais maritimes	
521	Lagunes littorales	
523	Mers et océans	

Habitat Politique de la ville








Politique de la ville

Programme Local de l'habitat (PLH) 				
Identifiant EPCI concernée	Nom EPCI concernée	Type de l'EPCI concernée	Avancement du programme	Carte interactive
EPCI00000000000000001238	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	METRO	engagé	









Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV) 					
Identifiant	Nom	Commune	Zonage	Lien web	Carte interactive
QP013021	Mas de Pouane	Martigues	Quartier d'intérêt régional	https://www.anru.fr/fre/content/download/24832/355039/file/20170503_Liste_QIR.pdf	
QP013022	Notre Dame Des Marins	Martigues	QPV	https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/	
QP013023	Canto Perdrix	Martigues	QPV	https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/	

Industrie

Installation Classée


Installation Classée (ICPE) 					
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à Autorisation ou à Enregistrement					
Numéro ICPE (Code Gidic)	Nom de l'ICPE	Etat de fonctionnement	Activité	Fiche d'information	Carte interactive
00927	WILMAR FRANCE HOLDINGS (ex HUNTSMAN)	En fonctionnement	Activités des sociétés holding		
00928	APPRYL	En fonctionnement	Fab. aut. prod. chimique org. de base		
00929	ARAGON	En fonctionnement			

Numéro ICPE (Code Gidic)	Nom de l'ICPE	Etat de fonctionnement	Activité	Fiche d'information	Carte interactive
00941	DEPOT TOTAL DE LAVERA	En fonctionnement	Activités des sièges sociaux		
00942	KEM ONE Lavéra	En fonctionnement	Fab. aut. prod. chim. inorg. base n.c.a.		
00946	GANAYE IN STOCK (ex UNIVAR)	En fonctionnement	Commerce de gros de produits chimiques		
00947	GAZECHIM	En fonctionnement	Fabrication de gaz industriels		
00948	GEOGAZ	En fonctionnement	Entreposage et stockage non frigorifique		
00952	MESSER France	En fonctionnement	Fabrication de gaz industriels		
00953	Guy Dauphin Environnement GDE (Ex-PLR)	En fonctionnement	Récupération de déchets triés		
00954	MEDITERRANEE-SERVICES-INDUSTRIES	En fonctionnement			
00955	NAPHTACHIMIE	En fonctionnement	Fab. aut. prod. chimique org. de base		
00956	OXOCHIMIE	En fonctionnement	Fab. aut. prod. chimique org. de base		
00957	FLUXEL SAS Lavera (Ex. GPMM)	En fonctionnement	Sces auxiliaires des transports par eau		
00970	VIDAU	En fonctionnement	Act. rééduc. appareillag. & pédic.-podo.		
01043	MUNOZ RECUPERATION INDUSTRIELLE	En fonctionnement	Récupération de déchets triés		
01045	PIECES AUTOS MOTOS OCCASIONS	En fonctionnement	Comm. de voiture & véhicule auto. léger		
01061	EDF Centre Production Thermique Ponteau	En fonctionnement			
01066	Alkion	En fonctionnement	Entreposage et stockage non frigorifique		
01325	CARRIERE GONTERO	En fonctionnement	Extr. pierre ornement. & construct. etc.		
01519	LAVERA ENERGIES SNC	En fonctionnement	Production d'électricité		
01644	ALFI CONDITIONNEMENT H2 LAVERA	En fonctionnement	Fabrication de gaz industriels		
01691	ALFI SIGMA LAVERA	En fonctionnement	Fabrication de gaz industriels		
02180	TECHNOPOLIS	En fonctionnement	Administrat. immeuble & autre bien immo.		
02211	PETROINEOS Manufacturing france SAS	En fonctionnement	Raffinage du pétrole		
04706	MAMP_ISDND Vallon du fou	En fonctionnement	Administration publique générale		
04835	AIR LIQUIDE HYDROGENE SMR	En fonctionnement	Fabrication de gaz industriels		
05304	DELTA RECYCLAGE - Martigues	En fonctionnement			
06244	MARTIGUES PIECES AUTO (Ex Auto Vrac)	En fonctionnement	Entretien & répar. véhicule auto. léger		
07347	STATION AUCHAN MARTIGUES	En fonctionnement	Comm. détail carburant en mag. spéciali.		
09534	DECHETERIE DE MARTIGUES CROIX SAINTE	En fonctionnement			
10379	INEOS DERIVATIVES LAVERA LPG (IDL - LPG)	En fonctionnement			
10462	Société Nouvelle JCG ENVIRONNEMENT	En fonctionnement	Collecte des déchets dangereux		
10502	GDE Caronte	En fonctionnement			
10610	SEA INVEST CARONTE	En fonctionnement			


Numéro ICPE (Code Gidic)	Nom de l'ICPE	Etat de fonctionnement	Activité	Fiche d'information	Carte interactive
11266	INEOS CHEMICALS LAVERA LPP (ICL - LPP)	En fonctionnement			
11611	PLANARD JEAN-FRANCOIS	En fonctionnement			
11944	INEOS TECHNOLOGIES FRANCE SAS (ITF)	En fonctionnement			
12945	Geosel Lavéra	En fonctionnement			

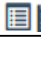
Nature et biodiversité

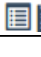
Dispositif de protection transitoire et projet

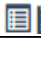
Projet d'intérêt Général 							
Projet d'intérêt Général pour préserver un territoire des enjeux environnementaux exceptionnels, dans l'attente de mise en place de mesures réglementaires							
Code du Projet d'Intérêt Général (PIG)	Nom du PIG	Type de procédure (A=Arrêté)	Date de la procédure	Superficie (hectares)	Fiche	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							


Engagement international

Réserve de Biosphère (RBS) 						
Code officiel de la réserve	Nom de la réserve	Date d'arrêté préfectoral de classement	Superficie (hectares)	Observation	Site Internet de la Réserve de Biosphère	Photos
Aucune donnée						


Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones - Zone de coopération 								
Code officiel de la réserve	Nom de la réserve	Date d'arrêté préfectoral de classement	Superficie officielle (hectares)	Observation	Site Internet de la Réserve de Biosphère	Carte PDF	Carte interactive	Photos
Aucune donnée								


Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones - Zone tampon 								
Code officiel de la réserve	Nom de la réserve	Date d'arrêté préfectoral de classement	Superficie officielle (hectares)	Observation	Site Internet de la Réserve de Biosphère	Carte PDF	Carte interactive	Photos
Aucune donnée								



Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones - Zone centrale 								
Code officiel de la réserve	Nom de la réserve	Date d'arrêté préfectoral de classement	Superficie officielle (hectares)	Observation	Site Internet de la Réserve de Biosphère	Carte PDF	Carte interactive	Photos
Aucune donnée								

Zone Humide d'Importance International découlant de la convention RAMSAR 								
Cod e	Nom	Date de création	Caractéristique générale	Caractéristique écologique	Superficie (hectares)	Fiche	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée								


Inventaire Patrimonial

Sites Géologique (ponctuel) 							
Identifiant du site	Nom	Nombre d'étoiles attribuées à l'intérêt patrimonial du site			Typologie	Fiche du site	Carte interactive
Aucune donnée							



Sites Géologique (Surfacique) 								
Identifiant du site	Nom	Nombre d'étoiles attribuées à l'intérêt patrimonial du site		Typologie	Vulnérabilité	Intérêt géologique	Fiche du site	Carte interactive

Identifiant du site	Nom	Nombre d'étoiles attribuées à l'intérêt patrimonial du site	Typologie	Vulnérabilité	Intérêt géologique	Fiche du site	Carte interactive
PAC0463	Le Crétacé supérieur marin du sud de l'Etang du Berre	2	Site naturel	7	Paléontologie		










Stat. communale observations naturalistes SILENE

Statistiques communales des observations naturalistes du Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE)		
Code INSEE	Nom commune	Observation communale SILENE
13056	MARTIGUES	





ZNIEFF Mer Type II (ZNIEFF)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Marine de Type 2 (Grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes)				
Code MNHN de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Superficie (hectares)	Fiche	Carte interactive
93M000043	DE PORT DE BOUC A PONTEAU	274.7		







ZNIEFF Mer Type I (ZNIEFF)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Marine de Type 1 (Superficie généralement limitée)				
Code MNHN de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Superficie (hectares)	Fiche	Carte interactive
93M000023	DE PONTEAU A LA POINTE DE CARRO	546.15		
93M000024	HERBIER DE POSIDONIES DE LA CÔTE BLEUE	995.74		
93M000025	ILOT ARAGON	52.8		
93M000027	ZONE MARINE PROTÉGÉE DU CAP COURONNE	236.44		
93M000028	CORALLIGÈNE PROFOND DE LA CÔTE BLEUE	898.92		

ZNIEFF Terre Type II (ZNIEFF)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Terrestre de Type 2 (Grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes)				
Code MNHN de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Superficie (hectares)	Fiche	Carte interactive
930012439	Chaînes de l'estaque et de la nerthe - massif du rove - collines de carro	12026.34		
930020231	Étang de berre, étang de vaine	5299.08		

ZNIEFF Terre Type I (ZNIEFF)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Terrestre de Type 1 (Superficie généralement limitée)				
Code MNHN de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Superficie (hectares)	Fiche	Carte interactive
930012440	Plaine de bonnieu et pointe riche	255.1		
930020227	Plaine de saint-martin - plateau de ponteau	35.23		
930020228	Vallon de l'averon	3.81		






Protection contractuelle


Parc Naturel Régional (PNR)


Parc Naturel Régional (Concurrent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire de développement économique et social et d'éducation et de formation du public)								
Identifiant du parc	Nom du parc	Numéro de procédure	Date de classement	Superficie (hectares)	Lien web des parcs	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée								








Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Site d'importance communautaire



Code officiel européen	Nom du site	Date inscription liste alpine	Date inscription liste méditerranéenne	Avancement DOCOB	Code objet de l'inventaire	Superficie (hectares)	Fiche	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée									


Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Zone spéciale de conservation 									
Code officiel européen	Nom du site	Date désignation arrêté ministériel	Avancement DOCOB	Code objet de l'inventaire	Superficie (hectares)	Fiche	Carte PDF	Carte interactive	Arrêté de désignation
FR9301999	COTE BLEUE MARINE	2015-11-24	3_DOCOB EN ANIMATION	-	18887.04				


Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Proposition de Site d'importance communautaire 									
Code officiel européen	Nom du site	Date inscription liste alpine	Date inscription liste méditerranéenne	Avancement DOCOB	Code objet de l'inventaire	Superficie (hectares)	Fiche	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée									

Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) 									
Code officiel	Nom du site	Commentaire	Avancement DOCOB	Code objet de l'inventaire	Superficie (hectares)	Fiche	Carte PDF	Carte interactive	Arrêté de désignation
Aucune donnée									










Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels 							
Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN PACA)							
Identifiant du site	Nom du site	Type de milieu	Superficie (hectares)	Lien Internet des Sites		Carte PDF	Carte interactive
BOUM	Boumandariel	écosystèmes aquatiques	13.02				
PONT	Ponteau	milieux variés	10.54				










Zone du Plan National d'Action Aigle de Bonelli - Domaines Vitaux 						
Zone du Plan National d'Action en faveur de l'Aigle de Bonelli - Domaines Vitaux						
Nom du domaine vital	Nombre total de site	Nombre de site occupé	Nombre de site vacant	Nombre de couple d'Aigle Royal	Nombre de couple Percnopter	Carte interactive
Massif de l'Estaque	2	2	0	0	0	


Zone du Plan National d'Action Aigle de Bonelli - Erratisme 		
Zone du Plan National d'Action en faveur de l'Aigle de Bonelli - Erratisme		
Nom de la zone d'erratisme	Précision de la donnée	Carte interactive
Aucune donnée		


Zone du Plan National d'Action Tortue d'Hermann 						
Zone du Plan National d'Action en faveur de la Tortue d'Hermann						
Code officiel	Nom du plan d'action	Type de procédure (A=Arrêté; D=décret)	Date de la procédure	Type de Sensibilité	Superficie (hectares)	Carte interactive
Aucune donnée						


Protection réglementaire


Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) 								
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (Mesures qui favorisent la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées)								
Code officiel	Nom de l'arrêté	Date procédure	Superficie (hectares)	Commentaire	Fiche INPN-M NHH	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
FR38007 28	Martigues-Ponteau : enceinte du poste de Ponteau, Calanques des Renaïres, Vallon de l'Averon	2009-12-11	10.05	Hélianthème à feuilles de Marum, Ophrys, Bugrane sans épine, Ail petit-Moly, Cresse de Crète				
FR38009 54	Plaine de Bonnieux	2018-01-31		Flore				


Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) avec détail des zones 								
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (Mesures qui favorisent la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées)								
Code officiel	Nom de l'arrêté	Date procédure	Superficie (hectares)	Commentaire	Fiche INPN-M NHH	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
FR38007 28	Martigues-Ponteau : enceinte du poste de Ponteau, Calanques des Renaïres, Vallon de l'Averon	2009-12-11	10.05	Hélianthème à feuilles de Marum, Ophrys, Bugrane sans épine, Ail petit-Moly, Cresse de Crète				
FR38009 54	Plaine de Bonnieux	2018-01-31		Flore				


Parc National (PN) 						
Nom du parc	Procédure	Numéro de la procédure	Date de la procédure	Superficie (hectares)	Site internet	Texte réglementaire
Aucune donnée						

Parc National (PN) avec détail des zones - Coeur Terrestre 							
Nom du parc	Procédure	Numéro de procédure	Date de classement	Superficie (hectares)	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							

Parc National (PN) avec détail des zones - Coeur Marin 							
Nom du parc	Procédure	Numéro de procédure	Date de classement	Superficie (hectares)	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							

Parc National (PN) avec détail des zones - Aire Maritime Adjacente 							
Nom du parc	Procédure	Numéro de procédure	Date de classement	Superficie (hectares)	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							

Parc National (PN) avec détail des zones - Aire d'adhésion 							
Nom du parc	Procédure	Numéro de procédure	Date de classement	Superficie (hectares)	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							

Parc National (PN) avec détail des zones - Aire optimale d'adhésion 							
Nom du parc	Procédure	Numéro de procédure	Date de classement	Superficie (hectares)	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive
Aucune donnée							

Réserve Biologique gérée par l'ONF									
Identifiant MNHN de la réserve	Nom de la Réserve Biologique	Type de l'ensemble (Dirigée/Intégrée/Mixte)	Ensemble Mixte (voisine d'une réserve I ou D) T=Oui, F=Non	Date de l'Arrêté	Superficie (hectares)	Fiche INPN-MNHN	Carte PDF	Carte interactive	
Aucune donnée									

Réserve Intégrale de Parc National (RI)						
Nom	Date de la procédure	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive		
Aucune donnée						

Réserve Naturelle Géologique - Périm. Protect.						
Périmètre de Protection des Réserves Naturelles Géologiques						
Nom du PPRNG	Date de procédure	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive		
Aucune donnée						

Réserve Naturelle Nationale (RNN)									
Code de la Réserve Naturelle Nationale	Nom de la réserve Naturelle Nationale	Date de création de la réserve	Superficie officielle (hectares)	Site Internet des Réserves Naturelles	Texte Réglementaire	Carte PDF	Carte interactive		
Aucune donnée									


Réserve Naturelle Régionale (RNR)										
Code de la Réserve Naturelle Régionale	Nom de la Réserve Naturelle Régionale	Date d'arrêté préfectoral de classement	Superficie officielle (hectares)	Observations	Site Internet des Réserves Naturelles	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive		
Aucune donnée										









SRCE - Corridors écologiques							
Identifiant du corridor écologique	Nom de la région biogéographique relative au corridor	Objectif assigné	Descriptif du milieu majoritairement présent	Carte interactive			
FR93CS230	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Forestière				
FR93CS231	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Forestière				
FR93CS5	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Forestière				
FR93CS513	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Forestière				
FR93CS662	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Semi-Ouverte				





















SRCE - Cours d'eau identifié comme réservoir de biodiversité et corridor écologique							
Identifiant	Nature	Descriptif du milieu majoritairement présent	Est un corridor ? (T=Oui, F=NON)	Est un réservoir ? (T=Oui, F=NON)	Carte interactive		
Aucune donnée							




SRCE - Indicateur de pression sur les éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB)				
Identifiant	Classe de pression	Carte interactive		
1	Faible			
2	Moyen			





SRCE - Localisation des actions prioritaires								
Identifiant	Libellé de l'action	Nature de l'obstacle	Site géographique où se situe l'obstacle de l'action	Ovrages faisant obstacle	Espèce aquatique migratrice concernée par l'obstacle	Carte interactive		
Aucune donnée								

SRCE - Petite région naturelle			
Code	Nom	Superficie (hectares)	Carte interactive
BPC06	Chaînon calcaires littoraux	90836.72	

SRCE - Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires				
Identifiant	Nom du sou bassin versant	Objectif assigné	Descriptif du milieu majoritairement présent	Carte interactive
FR93RS1467	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A remettre en bon état	Zones humides	
FR93RS2333	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A remettre en bon état	Zones humides	
FR93RS2958	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A préserver	Zones humides	
FR93RS4711	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A préserver	Zones humides	
FR93RS5260	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A préserver	Zones humides	
FR93RS5688	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A préserver	Zones humides	
FR93RS5969	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A remettre en bon état	Eaux courantes	
FR93RS6095	Secteur des Côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus	A préserver	Zones humides	




SRCE - Réservoir de biodiversité				
Identifiant du réservoir	Nom de la région biogéographique relative au réservoir	Objectif assigné	Descriptif du milieu majoritairement présent	Carte interactive
FR93RS1000	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS1003	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS1013	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS1015	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS179	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Semi-Ouverte	
FR93RS669	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Semi-Ouverte	
FR93RS812	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Trame Semi-Ouverte	
FR93RS911	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS944	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS950	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS958	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS966	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS968	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS969	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS971	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS977	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS980	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS982	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS984	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	
FR93RS986	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	










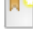

Identifiant du réservoir	Nom de la région biogéographique relative au réservoir	Objectif assigné	Descriptif du milieu majoritairement présent	Carte interactive
FR93RS991	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS994	Basse Provence calcaire	A remettre en bon état	Réservoir Complémentaire	
FR93RS995	Basse Provence calcaire	A préserver	Réservoir Complémentaire	




SRCE - Unité biogéographique				  
Code	Nom	Superficie (hectares)	Carte interactive	
BPC	Basse Provence calcaire	1005998.33		




Risque Naturel




Inondation

Atlas des Zones Inondables par cours d'eau (AZI)				  
Atlas des Zones Inondables par cours d'eau selon le type de lit (AZI)				
Nom	Type de lit	Avancement des Atlas de Zones Inondables en PACA	Rapport du bureau d'étude	
Aucune donnée				


Marque de crue									 
Référence de la marque de crue	Nom du cours d'eau	Nom du bassin versant	Date de la crue	Qualité de la localisation de la marque	Nature de la marque	Fiche de la marque	Fiche Technique (Accès Interne DREAL PACA)	Carte interactive	
13_Martigues_FontDeMaure_XXXX	font de maure	Côtiers de l'étang de Berre au cap Canaille		Moyenne	Repère existant mais de type inconnu				
13_Martigues_PauvreHomme_XXXX	pauvre homme, du (vallon)	L'étang de Berre (Arc exclu)		Moyenne	Repère existant mais de type inconnu				
13_Martigues_StJean_XXXX	St Jean, de (vallon)	L'étang de Berre (Arc exclu)		Moyenne	Repère existant mais de type inconnu				

Plan de Submersion rapide (PSR)						  
Nom du PSR	Territoire concerné	Statut du PSR	Porteur du PSR	PAPI	Carte interactive	
Aucune donnée						

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)						  
Nom du Programme	Avancement du programme	Date de la procédure	Structure porteuse	Superficie (hectares)	Carte interactive	
Aucune donnée						

Territoire à Risque Important inondation (TRI)						  
Identifiant	Nom du TRI	TRI de portée nationale	Fiches de caractérisation	Cartographie des TRI	Carte interactive	
Aucune donnée						

Séisme

Zonage sismique		
Code zonage	Libellé	Carte interactive
3	Zone de sismicité 3 (modérée)	

Risque Technologique

Barrage



Barrage autorisé énergie (BAR)				
Identifiant	Nom du barrage	Type de barrage	Classe de barrage (HC : Hors Classe)	Carte interactive
Aucune donnée				




















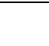
Barrage autorisé environnement (BAE)				
Identifiant	Nom du barrage	Type de barrage	Classe de barrage (HC : Hors Classe)	Carte interactive
Aucune donnée				







Barrage concédé énergie (BCR)						
Identifiant	Nom du barrage	Type de barrage	Concession	Cours d'eau concerné	Classe de barrage (HC : Hors Classe)	Carte interactive
Aucune donnée						

Barrage soumis à PPI					
Identifiant	Nom du barrage	Cours d'eau concerné	Régime du barrage (C: concédé, AE: autorisé Environnement)	Date d'approbation du PPI	Carte interactive
Aucune donnée					

Industriel




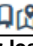
Commune impactée par une Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour les canalisations			
Commune impactée par une Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour les canalisations de transport de matières dangereuses			
Code insee commune	Nom de la commune	Texte réglementaire	Carte interactive
13056	MARTIGUES		

Installation Classée SEVESO							
Installation classée pour la protection de l'environnement utilisant des substances ou des préparations dangereuses							
Número ICPE (Code Gidic)	Nom de l'ICPE	Etat	Seuil	Ville	Activité de l'ICPE	Fiche d'information	Carte interactive
00927	WILMAR FRANCE HOLDINGS (ex HUNTSMAN)	En fonctionnement	S	MARTIGUES	Activités des sociétés holding		
00928	APPRYL	En fonctionnement	A	MARTIGUES	Fab. aut. prod. chimique org. de base		
00941	DEPOT TOTAL DE LAVERA	En fonctionnement	A	MARTIGUES	Activités des sièges sociaux		
00942	KEM ONE Lavéra	En fonctionnement	S	MARTIGUES	Fab. aut. prod. chim. inorg. base n.c.a.		
00946	GANAYE IN STOCK (ex UNIVAR)	En fonctionnement	A	MARTIGUES	Commerce de gros de produits chimiques		
00947	GAZECHIM	En fonctionnement	S	MARTIGUES	Fabrication de gaz industriels		
00948	GEOGAZ	En fonctionnement	A	MARTIGUES	Entreposage et stockage non frigorifique		
00955	NAPHTACHIMIE	En fonctionnement	S	MARTIGUES	Fab. aut. prod. chimique org. de base		
00956	OXOCHIMIE	En fonctionnement	S	MARTIGUES	Fab. aut. prod. chimique org. de base		
00957	FLUXEL SAS Lavera (Ex. GPMM)	En fonctionnement	A	MARTIGUES	Sces auxiliaires des transports par eau		









Numéro ICPE (Code Gidic)	Nom de l'ICPE	Etat	Seuil	Ville	Activité de l'ICPE	Fiche d'information	Carte interactive
01066	Alkion	En fonctionnement	S	MARTIG UES	Entreposage et stockage non frigorifique		
02211	PETROINEOS Manufacturing france SAS	En fonctionnement	S	MARTIG UES	Raffinage du pétrole		
10379	INEOS DERIVATIVES LAVERA LPG (IDL - LPG)	En fonctionnement	S	MARTIG UES			
11266	INEOS CHEMICALS LAVERA LPP (ICL - LPP)	En fonctionnement	S	MARTIG UES			
11944	INEOS TECHNOLOGIES FRANCE SAS (ITF)	En fonctionnement	A	MARTIG UES			
12945	Geosel Lavéra	En fonctionnement	A	MARTIG UES			
















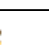




Site et Paysage

Protection contractuelle

Opération Grand Site (OGS)									
Identifiant du Grand Site	Nom du Grand Site	Phase d'avancement	Date de classement	Nom de la structure porteuse	Site Internet Général sur les OGS	Aucune donnée			
Aucune donnée									




Protection réglementaire




Site Classé (SC)											
Site Classé (dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation)											
Identifiant site	Nom du site	Date de classement	Superficie (hectares)	Fiche	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive				
93C13021	Canal saint Sébastien, Miroir aux Oiseaux et quai Brescon	28/10/1942	0								


Site Inscrit (SI)											
Identifiant site	Nom du site	Date d'inscription	Superficie (hectares)	Fiche	Texte réglementaire	Carte PDF	Carte interactive				
93I13025	Terre-plein, façades et toiture de la chapelle Notre dame de Miséricorde à Martigues	24/01/1944	3.56								
93I13026	Façades, toitures et terrains en bordure de l'étang de Berre au quartier de l' Ile à Martigues	24/01/1944	1.72								
93I13027	Façades, toitures et terrains en bordure de l'étang de Berre au quartier de Jonquièrre à Martigues	24/01/1944	0.55								
93I13028	Façades, toitures et terrains compris entre l'Etang de Berre et la Route nationale 568, à Martigues	24/01/1944	30.32								


Transport

Infrastructure des Transports

Autoroute				
Numéro de l'autoroute	Type d'accès			
A55	Libre			

Ligne TGV du réseau ferré en PACA				
Nature de la ligne ferroviaire	Position de la ligne TGV			
Aucune donnée				

Tunnel ferroviaire			
Nom du tunnel	Nombre de voie	Nature du réseau ferré (LGV ou voie principale)	
Aucune donnée			

Tunnel routier 		
Nom du tunnel	Nom de la route	Nombre de tube
Aucune donnée		